REPUBLIQUE DU BENIN

* * * * * * * * *

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

* * * * * * * * *

UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI (UAC)

* * * * * * * * *

FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION (FASEG)

* * * * * *

MEMOIRE PRESENTE EN VUE DE L'OBTENTION DES CREDITS ASSOCIES AU DIPLÔME DE LA LICENCE PROFESSIONNELLE.

Option : Economie

Spécialité : Economie et Finance des collectivités locale

THEME :

ANALYSE DU MECANISME DE MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES AU BENIN : CAS DE LA COMMUNE DE Zè

Réalisé par :

HOUESSIONON François **&** **KPOMASSA S.** Christophe

Sous la direction de :

Maître de stage :

AZONVE Honoré

Chef service des affaires Financiers de la mairie de Zè

Directeur de mémoire :

Dr HOUNMENOU Bernard

Maître-Assistant CAMES

Composition du jury

Président : Dr. TOBOSSI Gilles

Membres : Mme AMOUSSOU Pulchérie

M. VODA Rock

Janvier 2021

AVERTISSEMENT

La faculté des Sciences Economique et de Gestion de l'université d'Abomey-Calavi n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans ce mémoire. Ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.

DEDICACE 1

Je dédie ce mémoire à :

- Ma mère YEDJI Oumè, mon grand frère Dénis HOUESSIONON et à toutes mes sœurs ; vous qui aviez tant souhaité me voir parvenir au terme de cette formation après tant d'années de sacrifices consentis, que ce travail soit le début des fruits de vos efforts.
- Mon cher ami Séraphin A. FATON et son équipe pour leur désire de me voir prospérer.

HOUESSIONON François

DEDICACE 2

Du plus profond de mon cœur, de ma profonde affection et de ma reconnaissance pour tous les sacrifices consentis et les efforts apportés à mon éducation, je dédie ce mémoire à :

- ✓ Mon père KPOMASSA Félicien et ma mère ALOTCHEME Marie.
- ✓ Mes frères et sœurs et à tous ceux qui m'ont soutenu.

Que ce travail soit pour vous le réconfort de vos efforts

KPOMASSA Christophe

REMERCIEMENTS

Il serait difficile de rester indifférent aux efforts de tous ceux qui se sont investis dans notre formation à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestions (FASEG) et à la réalisation de ce mémoire.

Nos remerciements les plus indicibles vont à l'endroit :

- du Professeur Denis ACCLASSATO, Doyen de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de l'Université d'Abomey- Calavi ;
- du Docteur Bernard HOUNMENOU, notre directeur de mémoire pour avoir accepté de diriger ce travail malgré ses multiples occupations.
- du M. Fabrice DEGBEDJI pour avoir consentis tout son temps pour la réalisation de ce mémoire.
- du maire de la commune de Zè M. AMANDE Moussa pour avoir nous accordé notre stage de fin de formation.
- du M. AZONVE Honoré, chef service des affaires financières de la mairie de Zè pour son soutien.
- de Mme DAGA Juliette, chef service des affaires générales, Mme Inès ANATO, le régisseur des dépenses et Mme Estelle ABIOLLA, chef service du développement local et de la planification pour leur accueille et considération ;
- de tous les personnels de la mairie de Zè
- de tous ceux qui nous ont soutenus dans la réalisation de ce mémoire.

SIGLES ET ABREVIATIONS

ADF : Dickey-Fuller Augmenté.

AR : Autres Ressources.

CA : Compte Administratif.

CC : Conseil Communal.

CL : Collectivités Locales.

CTD : Collectivités Territoriales Décentralisées

DL : Développement Local.

EFCL : Economie et Finance des Collectivités Locale

MCO : Méthode des Moindres Carrés Ordinaires.

PDC3 : Plan de Développement Communal troisième génération.

PDDC : Programme d'appui à la Décentralisation et au Développement Communal.

Pop : Population

R^2 : Coefficient de détermination.

RF : Recette de Fonctionnement.

Rf : Ressources fiscales.

RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitation.

RI : Recette d'Investissement.

RLP : Ressources Locales Propres

Rnf : Ressources non fiscales.

RP : Ressources Propres.

RT : Recette Totale.

SAFIC : Système d'Analyse Financière et Institutionnelle des Collectivités locales.

TDL : Taxe de Développement Local.

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES :

Les tableaux

Tableau 1 : Production piscicole de la commune de Zè 7
Tableau 2 : Répartition du personnel de l'administration communale 13
Tableau 3: Description des variables et signe attendu 30
Tableau 4 : Résultats du test de stationnarité en niveau des séries 37
Tableau 5: Résultat d'estimation du MCO. 38

Les graphiques ou figures

Graphique 1 : Evolution des ressources totales de 2003 à 2018. 33
Graphique 2: Evolution des dépenses totales de 2003 à 2018. 34
Graphique 3 : Evolution des ressources fiscales à la mairie de 2003 à 2018 35
Graphique 4: Evolution des ressources non fiscales de 2003 à 2018. 36
Graphique 5: Evolution de la population de Zè de 2003 à 2018. 36

SOMMAIRE

INTRODUCTION 1

CHAPITRE 1 : CADRE INSTITUTIONNEL DE L'ETUDE 3

SECTION 1 : PRESENTATION DE LA COMMUNE DE ZE 3

SECTION 2 : RESTITUTION DES OBSERVATIONS DE STAGE ET DIFFICULTES 18

CHAPITRE 2 : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIE DE L'ETUDE 21

SECTION1 : PROBLEMATIQUE, OBJECTIFS ET HYPOTHESES 21

SECTION 2 : REVUE DE DE LITTERATURE ET METHODOLOGIE DE RECHERCHE 24

CHAPITRE 3 : PRESENTATION, ANALYSES DES RESULTATS ET SUGGESTIONS. 33

SECTION 1 : PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS. 33

SECTION 2 : VERIFICATION DES HYPOTHESES ET SUGGESTIONS. 39

RESUME

L'objectif général de cette étude est d'étudier l'effet des ressources fiscales et non fiscales sur les dépenses locales de la commune de Zè. Ainsi les données utilisées pour cette étude sont des données de 2003 à 2018 provenant de la Commission Nationale des finances locales (CONAFIL). Nous avons trouvé à l'aide d'une régression économique par la méthode des Moindres Carrés Ordinaires (MCO) plusieurs résultats. Les résultats trouvés ont révélé que les ressources fiscales et non fiscales sont significatives au seuil de 5%. Elles expliquent donc les dépenses de la mairie de Zè

Mots clés : Ressources fiscales, Ressources non fiscales, Commune de Zè. MCO

ABSTRACT

The general objective of this study is to analyze the tax and non-tax revenues on the local expenses of the municipality. Thus the data used for this study are data from 2003 to 2018 coming from the National Commission of Local Finances (CONAFIL). We found using an economic regression by OLS several results. The results of our estimate show that fiscal and non-fiscal resources are significant at the 5%. She explain that the total cost of the municipality of Zè.

Key words: Resources, Fiscal / Tax revenue, non-fiscal / Tax revenue, Municipality of Zè; OLS.

INTRODUCTION

A l'issue de la conférence nationale des forces vives de la nation de Février 1990, le Bénin s'est engagé sur la voie de la démocratie en se dotant d'une nouvelle Constitution et en adoptant des réformes administratives et institutionnelles. Au cours de cette conférence, parmi l'une des réformes administratives prévues, figure la décentralisation comme système de dynamisation de la démocratie à la base. Cette volonté affichée du peuple de mieux gérer les affaires de la nation et en approchant l'administration de l'administré est contenue dans la Constitution béninoise du11 Décembre 1990. Ainsi l'organisation des élections locales en décembre 2002 et l'installation des conseils communaux et municipaux en février et mars 2003 a permis la mise en place de la décentralisation au Bénin. A cet effet, la constitution du 11 décembre 1990 dispose en son article 151 que, « les collectivités locales s'administrent librement par des conseils élus et dans les conditions prévues par la loi. ». Aux termes de cette disposition, il est clair que le principe de la décentralisation est une exigence constitutionnelle. A ces dispositions constitutionnelles s'ajoute une série de textes juridiques, dont les plus marquants sont : la loi n° 97- 028 du 15 Janvier 1999 portant Organisation de l'Administration Territoriale en République du Bénin ; la loi n° 97- 029 du 15 Janvier 1999 portant Organisation des Communes en République du Bénin ; la loi n° 98- 005 du 15 Janvier 1999 portant Organisation des Communes à statut particulier ; la loi n° 98-006 du 09 Mars 1999 portant Régime Electoral Communal et Municipal en République du Bénin ; la loi n°98-007 du 15 Janvier 1999 portant Régime Financier des Communes en République du Bénin.

Afin de crédibiliser ce processus de décentralisation, les nouvelles autorités locales doivent développer les capacités d'exercice de la démocratie à la base et du développement local. Nous ne pouvons dès lors parler de développement local sans indexer les investissements qui procurent aux populations un bien-être économique et social. Or, la réalisation de ces investissements nécessite d'énormes moyens financiers dont ne disposent pas nécessairement les collectivités locales. Dans la même optique, « ni les collectivités locales, ni l'Etat central ne peuvent faire face aujourd'hui aux besoins d'investissements locaux résultant de l'urbanisation. Le manque de ressources adéquates pour couvrir les besoins d'investissement a de sérieuses répercussions sur le développement économique, le progrès social et le bien-être des populations urbaines. A cette fin, les ressources locales disponibles ou mobilisables (ressources humaines, économiques, matérielles ou financières) méritent d'être analysées pour permettre aux élus locaux de les cerner dans leur ensemble et de mesurer les sacrifices à consentir pour leur mobilisation au profit du développement local.

Ainsi, la mobilisation des ressources est un besoin vital pour toute organisation à but non lucratif (Caritas, 2016). De même, des efforts doivent être consentis en vue de réduire le grand écart entre ressources et besoins d'investissement ». (AFRICITES, 2000). Mais, force est de constater que les ressources financières restent insuffisantes dans la plupart des communes au regard des défis de développement que ces dernières sont appelées à relever pour affirmer leur autonomie financière. C'est dans le but d'apporter notre contribution à la résolution des problèmes de mobilisation des ressources locales auxquels la commune de Zè est confrontée que nous avons choisi notre thème de réflexion qui s'intitule : **« Analyse du mécanise de mobilisation des ressources locales : cas de la commune de Zè .**

Pour mener à bien ce travail, nous l'organiserons en trois chapitres. Le premier chapitre traite du cadre institutionnel de l'étude, le second présente le cadre théorique et méthodologie de l'étude et enfin le troisième chapitre nous fait part de la présentation, l'analyse des résultats et suggestions.

CHAPITRE 1 : CADRE INSTITUTIONNEL DE L'ETUDE

Il nous revient dans ce chapitre de présenter dans une première section la commune de Zè en générale puis dans une deuxième section le déroulement du stage.

SECTION 1 : PRESENTATION DE LA COMMUNE DE ZE

Paragraphe 1 : Généralité sur la commune de Zè

1 – 1 Situation géographique

La commune de Zè, subdivision administrative du département de l'Atlantique est comprise entre 6°32 et 6°87 de latitude Nord d'une part et entre 2°13 et 2°26 de longitude Est d'autre part. Avec une superficie de 653km², elle est la commune la plus vaste du département dont elle occupe 19,88% du territoire.

Elle est limitée :

- Au Nord par les communes de Zogbodomey et de Toffo
- Au Sud par les communes d'Abomey-Calavi et de Tori bossito
- A l'Est par les communes d'Adjohoun et de Bonou
- A l'Ouest par la commune d'Allada

1 - 2 Milieu physique

1-2-1 Relief, sols et végétation

Le relief de la commune de Zè est un élément du vaste plateau d'Allada d'une latitude moyenne de 100 m qui s'incline légèrement vers la côte et surplombe au nord la dépression de la Lama. Il est constitué des quelques petites dépressions de bas- fonds. Les formations géologiques qui composent ce relief sont constituées essentiellement de dépôts sablo-argileux altérés en faciès de terre de barre. En bref, relief de la commune Zè est caractérisé par des plateaux ou terre de barre avec des dépressions alluvionnaires.

On distingue trios types de sols sur le plateau de Zè :

- Les ferralitiques qui couvrent plus de la moitié du plateau et servent de support à toutes cultures pluviales ;
- Les sols hydromorphes à horizon superficiel gris assez riche constituent le substrat des plans d'eaux et des bas-fonds. On les rencontre dans les arrondissements riverains de la vallée de l'Ouémé notamment Djigbé, Sèdjè-dénou et Sèdjè-houègoudo.

- Les vertisols qu'on retrouve à l'extrême nord de la commune à travers les plaines inondables.

Le couvert végétal s'articule autour de cinq (05) ensembles à savoir :

- Les forêts claires ;
- Les formations boisées dont la forêt classée de Djigbé (3441ha) ;
- Les formations arborées et arbustives ;
- Les formations aquatiques et ;
- Les plantions d'agrumes, de palmier à huile (Elaeis guineensis) d'une superficie de 3056 ha installées par la SONADER et gérées actuellement par des Coopératives d'Aménagement Rural (CAR) et qui, pour la plupart, sont vieillissantes et en diminution. Par contre, les plantations de palmiers sélectionnés sont en plein essor.

1-2-2 Climat et hydrographie

La commune bénéficie d'un climat de type subéquatorial à quatre saisons :

- Une grande saison de pluie de mi-mars à mi-juillet ;
- Une petite saison sèche de mi-juillet à août ;
- Une petite saison de pluie de septembre à novembre ;
- Une grande saison sèche de décembre à mi-mars.

Le climat est, par ailleurs, marqué par des hauteurs pluviométriques plus ou moins élevées, une amplitude thermique annuelle relativement faible (inférieure à 5°C). La hauteur totale d'eau enregistrée pour les grandes saisons de pluie varie entre 800 et 900 mm chaque année. Celle de la petite saison des pluies est d'environ 600 mm Les fréquences des pluies et les hauteurs d'eau connaissent de plus en plus de perturbations ces dernières années.

En ce qui concerne les changements climatiques, les sécheresses et inondations observées au cours des dernières années au Bénin, particulièrement à Zè ont marqué le début d'un long processus de bouleversements climatiques. Ce processus n'a pas manqué d'avoir des répercussions sur le milieu naturel et les hommes. Il s'agit principalement de : A REVOIR

Le réseau hydrographique n'est pas dense et est très localisé.En effet, seules les zones Nord et Est sont irriguées par les affluents du fleuve l'Ouémé comme la Sô. Ces localités sont traversées par les affluents de l'Ouémé et offre l'opportunité d'un troisième cycle cultural, cultures de décrue de novembre à mars de chaque année.

1-2-3 Populations et démographie

Selon le résultat du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH4) de 2013, la population de la commune de Zè est estimée à 106913 habitants. Elle est composée de 51704 hommes (48,36%) et de 55209 femmes (51,64%). Cette population est dominée par le groupe ethnique << AÏZO >> qui représente 97,4% de la population. Viennent ensuite les Yoruba (1%), les Adja (0,8%) et d'autres ethnies (0,8%).

La population de la commune de Zè constitue 7,65% de la population du Département de l'atlantique selon les estimations du RGPH4, avec un taux d'accroissement de 3, 48%. Cette population est inégalement répartie à l'échelle de la commune avec une densité moyenne de 164 hts/km². Elle est à majorité rurale (84,92%).

En dépit de l'existence d'un grand nombre de chrétiens, la population de la commune de Zè reste toujours attachée aux traditions animistes. Ainsi, la pratique religieuse vodoun représente 47,1%. L'on y rencontre aussi les catholiques (21,4%), les protestants (3,2%), les musulmans (2,4%) et des chrétiens célestes.

La population urbaine de Zè atteint aujourd'hui une proportion de 51,9% si l'on s'en tient au critère de poids démographique. Dans cette situation,les arrondissements d'Adjan, Dawé, Djigbé, Koundokpoé, Sèdjè-dénou, Sèdjè-Houègoudo et Yokpo, dont les populations sont inférieures à 10 000 habitants, sont considérées comme rureaux dans la commune.

Ce taux d'urbanisation théorique doit donc être relativisé en considérant en plus du poids démographique, le niveau d'équipements et de services ainsi que l'existence réelle d'un pôle urbain. Dans la commune de Zè, le seul de développement urbain est donc Zè-centre. Cependant, si on tient compte de la population de cet arrondissement, le taux d'urbanisation serait de 15% pour la commune. Il s'agit donc d'une commune essentiellement rurale.

1- 3 : Activités économiques, services sociocommunautaires et ressources de la commune

1 -3- 1 Les activités économiques

L'économie de la commune de Zè repose sur les secteurs économiques générateurs d'emplois et de revenus. Il s'agit de l'agriculture, l'élevage, la pêche, la transformation, l'artisanat et le commerce, etc.

1.3.1.1 Agriculture et élevage

La principale activité économique de la commune est l'agriculture qui est diversifiée en ananas, maïs, manioc, arachide. Les produits de rente comme les palmiers à huile ne sont pas du reste, tout comme les produits maraîchers (piment, tomate, etc).

Après l'agriculture et la transformation des produits agricoles, l'élevage est la troisième activité économique de la Commune. C'est une activité essentiellement complémentaire à l'agriculture qui n'est pas exercée de façon professionnelle. Le petit élevage est pratiqué par toutes les couches de la population et dans tous les villages de la Commune. Les principales productions animales sont les volailles, les ovins, les caprins, les porcins, les bovins, les lapins etc. Au niveau de l'espèce porcine, les porcs locaux sont plus dominants, même si l'épisode cyclique de la peste porcine limite l'engouement des producteurs vers une plus grande production, malgré l'existence d'un marché. Dans les volailles, on enregistre aussi bien les pondeuses pour la production d'œufs de table, les élevages de poulets locaux, et les autres espèces volatiles : canard, pintades, dindes, … Il y a sans doute lieu, de développer des outils pour encourager la production de volatiles. La production actuelle en dehors de la volaille reste insignifiante. Bien de facteurs au nombre desquels la divagation des animaux, le vol des bêtes, la quasi absence de vétérinaire limitent le développement de l'élevage dans la Commune de Zè. La résurgence période des pestes animales (porcine et aviaire) constitue une menace sérieuse pour l'élevage dans la Commune.

1.3.1.2 Pêche

La Commune compte quelques cours d'eau favorables à la production halieutique. La pêche est pratiquée surtout dans trois arrondissements de la Commune traversés par l'affluent (Sô) du fleuve Ouémé à savoir les arrondissements de Djigbé, Houègoudo et Hèkanmè. L'existence d'un nombre non négligeable de bas-fonds constitue un atout dans la perspective d'une pisciculture moderne et le programme d'appui à la réalisation des étangs en cours d'exécution dans la Commune grâce au Programme de Développement de la Filière Halieutique est une bonne opportunité pour le développement du secteur. Les trous à poisson qui sont des propriétés privées existent déjà au niveau des mares de Leitou à Wotogoudo et Sessivali, de Tozawé à Djigbé-Agué et Gbodjè, de Ninwé à Agoundji tous dans l'arrondissement de Djigbé et et Ahozonnoudé dans l'arrondissement de Sèdjè-Houègoudo.

La contribution de la pêche dans la création des emplois et des revenus est très faible comme l'indique le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Production piscicole de la commune de Zè

Espèces	**Productions (tonnes)**	
Espèces	Prévision	Réalisation
Tilapia	5	2,096
Clarias	10	3,06
Total	15	5,156

Source : Plan de campagne 2018-2019, ATDA, Zè

Il s'agit de résultats prévisionnels et de réalisations très en dessous de la moyenne attendue compte tenu du nombre d'unités de production enregistrés dans la Commune. En termes de tonnage de production, particulièrement au niveau de la pêche continentale, il est passé de 103 tonnes en 2016 à 40 tonnes en 2017 soit une baisse de 61%. En ce qui concerne la pisciculture, la production est passée de 2 tonnes en 2016 à une 1 tonne en 2017 soit une baisse de 50%. Néanmoins ces activités connaissent actuellement de multiples problèmes qui font d'elles des activités à peu de revenu. Il s'agit de :

- Comblement du fleuve ;
- L'utilisation des techniques de pêche prohibées ;
- La surexploitation du fleuve ;
- L'inexistence de pelle mécanique pour la confection des trous à poisson dans le cadre de la pisciculture

Il y a donc un réel travail d'accompagnement à la sélection des géniteurs et des alevins à engraisser pour atteindre une productivité acceptable. Les contraintes à la production halieutique sont liées au facteur eau (tarissement, comblement, enherbement, pollution) couplées aux moyens et méthodes de production rudimentaires (pisciculture archaïque, moyens de pêche très peu performants).

1- 3.1.3 Commerce et Industrie

Les activités commerciales dans la commune de Zè s'organisent autour des marchés locaux. Leur potentiel est lié à l'abondance de produits agricoles (cultures vivrières, fruits et légumes, cultures industrielles).

On enregistre dans la commune cinq (05) marchés locaux dont le plus important est celui de Zè-centre qui connait des transactions de grande envergure avec des marchands venus de Cotonou et des communes voisines telles que Abobey-Calavi et Allada.

La position géographique du marché qui le rapproche relativement des centres urbains par rapport aux autres marchés locaux, la disponibilité des produits agropastoraux et manufacturés et les équipements marchands offrent des possibilités d'échanges commerciaux de grande importance.

En ce qui concerne l'industrie, elle est quasi-inexistante. Par ailleurs, on dénombre dans la commune quelques unités de fabrication de jus d'ananas et des scieries qui ne disposent pas d'infrastructures modernes.

1-3.1.4 Transformation et artisanat

Les activités de transformation sont assez développées dans la commune de Zè. Elles occupent un grand nombre d'acteurs et concernent : la transformation de manioc en gari et en tapioca, la distillation du vin de palme en Sodabi, la préparation de l'huile rouge à partir de la noix de palme, la fabrication du savon artisanal et la préparation du jus d'ananas. Ces activités sont en grande partie menées avec des outils rudimentaires et sont confrontées au manque ou à l'insuffisance de capital financier, aux difficultés d'approvisionnement de la matière première et d'écoulement des produits du fait de l'état défectueux des voies. Elles sont menées par des femmes souvent organisées en groupement qui produisent en quantité et vendent. Ces groupements de femmes sont de plus en plus soutenus par des institutions internationales, des ONG, fondations et projets (Fondation MTN, Hunger Free World, USAID, etc.) qui leur viennent en appui avec des outils et technologies appropriées.

L'artisanat demeure une activité très importante dans la commune et regroupe tous les de métiers de la nomenclature de l'artisanat et dont les plus importants peuvent être classés dans catégories suivantes :

- L'artisanat de métiers regroupant les corps de métiers qui s'occupent des réparations et prestations de services telles que la menuiserie, la couture, la coiffure, la photographie, la mécanique, la maçonnerie, etc. Cette catégorie d'artisanat est relativement développée dans la commune et occupe aussi bien les femmes que les hommes ;

- L'artisanat de production et de transformation, qui regroupe les corps de métiers tels que la soudure, la vannerie, la forge, etc, n'est pas très développés ;
- L'artisanat de transformation et de conservation des produits agricoles.

1-3.1.5 Tourisme et hôtellerie

La Commune dispose de quelques sites touristiques ou des lieux sacrés dignes de curiosité tels que les forêts sacrées Mounzoun, Assanmè, Agbadji, Ananvié, Zannouzoun, le lac Godro dans l'arrondissement de Sèdjè-Houègoudo. Il s'agit de sites peu exploités et ne contribuant pas véritablement aux ressources financières de la Commune.

Pendant longtemps, Zè comptait parmi les Communes ne disposant pas d'infrastructure hôtelière. La Commune dispose depuis 2016 de quelques hôtels et auberges pouvant assurer aux visiteurs de bonnes conditions de séjour. Les services de restauration sont aussi très peu développés.

1- 4 Les Services sociocommunautaires

1-4.1 Santé et protection sociale

La commune de Zè abrite un (01) centre de santé communal situé dans l'arrondissement central. Ce centre peine encore à offrir le service de qualité attendu du fait de l'insuffisance d'infrastructure, de personnel qualifié, d'équipements adéquats et de la disponibilité de produits pharmaceutiques.

La commune compte, par ailleurs, six (06) centres de santé d'arrondissement. L'arrondissement de Hêkanmè, quant à lui, se contente, pour le moment d'un centre de santé confessionnel tandis que Sèdjè-Houègoudo dispose d'une maternité isolée à Ahozonnoudé.

La commune de Zè dispose actuellement d'un seul médecin, de quinz (15) infirmiers et de cinq (05) sages- femmes pour 106 913 habitants. Les besoins en personnel sanitaire sont : neuf (09) médecins, quatre (04) infirmiers et quatorze (14) sages-femmes supplémentaires conformément aux normes OMS.

1-4-2 Education et alphabétisation

La commune de Zè compte actuellement trente-deux (32) écoles maternelles et quatre-vingt-seize (96) écoles primaires publiques inégalement réparties entre les arrondissements. Sur un total de 571 classes autorisées dans le primaire, seules 468 sont construites en matériaux définitifs, soit un taux de 82%. Ce taux n'est que de 8% au niveau de l'enseignement maternel. Cette situation traduit le peu d'intérêt à cet ordre d'enseignement, indispensable au développement de la petite enfance.

En dehors des infrastructures, le personnel enseignant est insuffisant pour assurer un encadrement adéquat des élèves aussi bien au niveau maternel que primaire. En effet, le ratio écoliers / maîtres dans la commune de Zè est de 44,49 %, ce qui est conforme à la norme (entre 40 et 45 %).

Environ 59 élèves sur 100 achèvent le cycle primaire. Ce taux n'est que de 46 %, chez les filles contre environ 70 % chez les garçons. Cette situation révèle que la commune de Zè, à l'instar d'autres communes du Bénin, connaît le phénomène de déscolarisation dû aux abandons pour raison de redoublement et d'absence de moyennes pour la poursuite des cours. A défaut de s'insérer dans le tissu socioéconomique normal, à travers l'apprentissage dans les divers corps de métiers ou dans l'agriculture, ces enfants déscolarisés deviennent des fléaux sociaux. En effet, s'exposent à l'exploitation des enfants à travers le phénomène de « Vidomégon », d'autres partent au Nigéria sans lendemain et d'autres encore dans les grandes villes du Bénin sans aucune qualification pour accéder à un emploi décent.

Sur le plan de l'enseignement secondaire, la commune de Zè dispose de dix (10) collèges publiques d'enseignement général et sept (07) collèges privés. Les arrondissements de Zè et Tangbo sont les plus dotés en établissements. On y dénombre 77 salles de classes pour un effectif de 3 803 élèves dont 2 685 garçons et 1 118 filles, soit un ratio de 4 filles pour 10 garçons. (Source : Collège d'Enseignement Général de la commune de Zè, année 2019)

Le personnel enseignant est composé essentiellement des aspirants au métier d'enseignant contre une minorité de contractuels de l'Etat. Cette situation n'est pas sans conséquences sur les performances de cet ordre d'enseignement

1-4-3 Sécurité

Sur le plan de la sécurité, la commune de Zè dispose de trois (03) commissariats de police à savoir : le commissariat d'arrondissement d'Adjan, le commissariat d'arrondissement de Zè et le commissariat d'arrondissement de Sèdjè-Dénou. Des domaines sont en cours d'identification dans les huit (08) autres arrondissements de la commune en vue d'être dotés de commissariats.

Diverses formes de criminalités sont observées dans la commune telles que :

- L'escroquerie
- Le vol
- Le faux et l'usage de faux
- Le stellionat
- L'abus de confiance ;
- Les coupes et blessures volontaires ;
- Des vols à mains armées ;
- Et des cambriolages de boutiques
- Etc.

Des patrouilles nocturnes et diurnes (patrouilles automobiles, motorisées et pédestres) sont organisées par les services publics de sécurité pour prévenir les différentes infractions dans les divers secteurs de compétence.

Des opérations périodiques sont organisées dans les ghettos et zones criminogènes pour dissuader les délinquants.

Les principales difficultés de la commune en matière de sécurité sont :

- Le faible taux de couverture en éclairage public ;
- L'éloignement des populations des commissariats (plus de 8 kilomètres) ;
- L'insuffisance de moyens roulants à quatre roues dans les commissariats ;
- La nécessité d'implantation des commissariats dans chaque arrondissement ;
- L'insuffisance de personnel.

1-4-4 Transport et communication

La commune de Zè est traversée par Route Nationale Inter Etats n° 2 (RNIE 2) sur 8 kilomètres environ (tronçon Glégbodji 1 – Azonkanmè) avec le gravillonnage bitumé de la bretelle Tangbo – Zè, principale voie d'accès au chef- lieu de la commune. A l'intérieur, elle est desservie par des routes nationales et des pistes de dessertes rurales qui relient les arrondissements et les villages. Mais dans l'ensemble, la commune est enclavée du fait de l'état défectueux des pistes qui sont très étroites, ensablées et faites de crevasses qui, en saison pluvieuse, coupent certains villages du reste de la commune avec les impacts négatifs sur l'économie locale.

L'entretien des pistes de desserte rurale est fonction de l'importance du flux et de la disponibilité financière. Les routes intercommunales sont, par moments, entretenues par le service départemental de l'entretien routier.

En effet, le mauvais état des voies ne facilite pas le transport dans la commune qui, dès lors, est très peu développé. Il est assuré par des taxis- motos pour les déplacements inter-villages et les taxis autos surtout les d'animation des principaux marchés de la commune notamment ceux de Tangbo, Zè- centre et de Sèdjè- Dénou.

Dans le domaine de la communication, il convient de mentionner que la commune est entièrement couverte par la Radio et la Télévision nationales ainsi que les télévisions privées CANAL 3, GOLF TV, EDEN TV et les radios locales.

Le réseau téléphonique filaire est inexistant dans la commune. Grâce au développement des réseaux GSM, tous les arrondissements sont couverts par les deux réseaux GSM que sont MOOV et MTN. Cependant, la couverture de la commune par ces réseaux de téléphonie cellulaire n'est que partielle avec pour corollaire les difficultés de connexion à l'internet

1-4-5 Culture, sport et loisir

Les activités sportives, culturelles et de loisirs sont peu développés dans la Commune malgré le poids démographique des jeunes et leur forte mobilisation autour des activités sportives, notamment du football. La Commune dispose tout de même de quelques infrastructures.

On dénombre dans la Commune un seul terrain communal avec différentes disciplines sportives (football, basketball, handball, volleyball, athlétisme etc. Hormis ce terrain, on note une absence totale d'infrastructures sportives adéquates dans les arrondissements. En l'absence d'infrastructures sportives règlementaires, les populations pratiquent le football sur des terrains de sport de fortune qu'elles aménagent elles-mêmes. Elles n'hésitent pas non plus à exploiter les terrains des écoles primaires et secondaires. Ce déficit d'infrastructures ne

favorise l'essor du sport dans la Commune. L'absence d'une politique rigoureuse d'aménagement de l'espace ne facilite pas non plus la projection de la réalisation des infrastructures sportives.

Sur le plan des loisirs, la Commune dispose d'un Centre des Jeunes et des Loisirs (CJL). Toutefois, il est très faiblement viabilisé et animé. Dans certains arrondissements, notamment, on dénombre quelques aires de détente et de jeux abandonnés, généralement à leur sort. La Commune est également dépourvue de jardins publics. Les travaux de lotissement en cours devraient être plus sensibles à cette question et laisser de réserves foncières pour abriter les infrastructures sportives et de loisirs.

Sur le plan culturel, la Commune ne manque pas d'atouts surtout au niveau du folklore local où il existe une kyrielle de rythmes variés garantissant un minimum d'animation et d'ambiance dans les localités, villages et arrondissements de la Commune. Somme toute, le secteur des sports, culture et loisirs n'est pas encore organisé pour permettre une occupation de la jeunesse en vue d'en extraire des valeurs sûres pour faire rayonner le sport. Les groupes culturels sont nombreux mais ne sont pas encore organisés pour permettre leur participation à l'animation de la vie culturelle de la Commune de Zè.

1 – 5 Les ressources de la commune

1– 5 – 1 Ressources humaines

Le Maire et le conseil communal de Zè dans l'accomplissement de leur mission s'appuie sur une administration communale très jeune qui concourt au quotidien à la mise en œuvre des actions de développement. Les ressources humaines de la Commune de Zè se répartissent comme suit :

Tableau 2 : Répartition du personnel de l'administration communale

Catégorie	Situation des permanents en 2018	Situation des contractuels en 2018	Total agents 2018	Total des femmes	Proportion totale du personnel (%)
Catégorie A	1	0	1	0	1,92
Catégorie B	7	0	7	2	13,46
Catégorie C	14	1	15	4	28,85
Catégorie D	16	8	24	5	46,15
Catégorie E	5		5	0	9,62
Total	43	9	52	11	100

Source : Plan de développement communal troisième génération**, 2019**

La Commune de Zè dispose au total de 52 agents toutes catégories confondues. Les agents permanents sont au nombre de 43 contre 9 contractuels.

L'administration communale compte 11 femmes dont 3 chefs service. C'est la catégorie D qui est la plus représentée avec 24 agents soit 46,15% de l'effectif total. Viennent après les agents de catégorie C qui sont au nombre de 15 et représentent un pourcentage de 28,85%. L'administration communale de Zè ne dispose que d'un seul agent de catégorie A. La lecture du tableau permet également de noter que la mairie de Zè est animée seulement par 1 seul agent de conception. Les agents des catégories D, C et E sont les plus nombreux. Pour être performant, la mairie doit se donner les moyens de se doter de cadres capables de concevoir et de mettre en œuvre efficacement sa vision du développement.

1 – 5 – 2 Les ressources financières

Les ressources financières de l'administration communale proviennent du budget communal et des intérêts générés par la gestion des carrières. Grâce à ces ressources, le fonctionnement des services est assuré à tous les niveaux.

1– 5 -3 Les ressources matérielles

Les ressources matérielles de l'administration communale sont constituées de bâtiment administratif, des matériels et mobiliers de bureau, des matériels informatiques, des équipements de transmission et de communication d'informations ainsi que divers outillages.

Paragraphe 2 : Organisation communale et administrative de la mairie de Zè

2-1 Organisation communale

La commune de Zè compte 101 villages répartis sur onze (11) arrondissements à savoir : Adjan, Dawé, Djigbè, Dodji, Bata, Hêkanmè, Koundokpoé, Sèdjè, Dénou, Houègoudo, Tangbo Djêvié, Yokpo et Zè. Elle est administrée par un Conseil Communal de vingt-cinq (25) membres ayant à sa tête un Maire.

2- 2 Organisation administrative

Il s'agit du conseil communal et des services de la commune.

Le Conseil communal composé de vingt -cinq (25) conseillers élus ayant à sa tête un Maire assisté de deux adjoints qui le suppléent dans ses fonctions, suivant leur rang, en cas d'absence ou d'empêchement. Le Maire est le premier responsable de la gestion administrative de la commune et le conseil communal se réunit régulièrement en session sur convocation du Maire conformément aux exigences légales. Il (le conseil communal) est installé par le préfet du département dans les huit jours qui suivent la proclamation des résultats des élections communales. C'est l'organe délibérant de la commune ayant le pouvoir de décision. Son fonctionnement est basé sur trois (03) commissions permanentes à savoir :

- la commission permanente des Affaires Economiques et Financières ;

- la commission permanente des Affaires Sociales, Culturelles et Educatives ;

- la commission permanente des Affaires Domaniales, Environnementales et Foncières.

La Mairie de Zè est structurée en Secrétariat Particulier (SP) et en Secrétariat Général (SG).

2.2.1 Secrétariat Particulier (SP)

Le Secrétariat Particulier est placé sous l'autorité directe du Maire et est chargé de l'enregistrement à l'arrivée et au départ du courrier confidentiel, de la programmation et de la gestion des audiences du Maire ; etc.

2.2.2 Secrétariat Général (SG)

Le Secrétariat Général de la Mairie assiste le Maire dans l'exercice de ses fonctions. Il est chargé, sous l'autorité du Maire, de l'animation, de la coordination et du contrôle de toutes les activités des services administratifs de la Mairie. Le Secrétaire Général de la Mairie est le principal animateur des services administratifs communaux. Le Secrétaire Général de la Mairie dirige le Secrétariat Général de la Mairie qui comprend les services suivants :

- **Le Service des Affaires Générales (SAG)**

Il met en œuvre les stratégies de gestion des ressources humaines de la Mairie. Il agit de concert avec l'organisme départemental de gestion des personnels des collectivités territoriales décentralisées. Il s'occupe également des loisirs, des affaires culturelles et sportives, de la police administrative et de la tutelle. Il comporte trois divisions à savoir :

- Division des Ressources Humaines (DRH)
- Division des Loisirs, des Affaires Culturelles et Sportives (DLACS)
- Division de la Police Administrative et de la Tutelle (DPAT)

- **le Service des Affaires Domaniales et Environnementales (SADE) ;**

Ce Service comporte deux divisions :

- Division des Affaires Foncières et Domaniales(DAFD)
- Division de la Sauvegarde de l'Environnement (DES)

- **le Service des Affaires Financières et du Matériel (SAFM) ;**

Le Service des Affaires Financières et du Matériel (SAFM) a pour attributions la coordination de toute la politique financière et matérielle de la Mairie. Ce service est composé des divisions suivantes :

- Division du Suivi des Dépenses (DSD)
- Division du Matériel et de l'Equipement (DME)

- **le Service des Transmissions Radio (STR)** ;

Ce service a pour mission d'assurer la circulation de l'information entre l'Etat et la Commune d'une part, et d'autre part entre la Commune et les autres Communes à travers la radio de commandement. Il comporte deux divisions :

- Division Trafic (DT)
- Division Maintenance (DM)

- **le Service de l'Etat-Civil et de la Population (SECP**) ;

Le Service de l'Etat –Civil et de la Population (SECP) a pour mission la gestion de l'état-civil sur le plan communal. Ce service est composé des divisions suivantes :

- Division de l'Etat-Civil (DEC)
- Division de la Population (DPOP)

- **le Secrétariat Administratif Central (SAC) ;**

Il s'occupe du courrier-arrivée, du courrier-départ et de la reprographie de tous les documents administratifs. Ce Service comporte deux divisions :

- Division du courrier « Arrivée » (DCA)
- Division du courrier « Départ (DCP)

- **le Service de l'Information, de la Communication, des Archives et de la Documentation (SICAD) ;**

Le Service de l'Information, de la Communication, des Archives et de la Documentation (SICAD) a pour mission la coordination de toutes les activités liées à l'information, à la communication et la bonne documentation. Il est constitué des divisions suivantes :

- Division de l'Information et de la Communication (DIC)
- Division des Archives et de la Documentation

- **le Service du Développement Local et de la Planification (SDLP) ;**

Il a pour mission la promotion du développement local, l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des documents de planification et des programmes et projets de développement de la Commune. Ce service comporte deux divisions :

- Division de la Prospective, de la Programmation et du Développement Local (DPPDL)
- Division de la Statistique et du Suivi-Evaluation (DSSE)

- **le Service des Affaires Economiques (SAE) ;**

Ce service a pour mission la coordination de toutes activités liées à la promotion de l'économie locale et comporte une seule division.

- Division du Guichet Unique de Paiement (DGUP)

- **le Service Technique (ST) ;**

Le Service Technique (ST) a pour mission de faire des études en vu de la réalisation des infrastructures et l'acquisition des équipements de la commune, de participer au suivi des cahiers de charge des acquisitions, prestations techniques et des travaux etde coordonner la politique de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement dans la commune. Il est composé deux divisions à savoir :

- Division des Etudes et Travaux (DET)
- Division de l'Eau, de l'Hygiène et de l'Assainissement (DEHA)

➢ **le Service des Œuvres Sociales, de la Coopération Décentralisée et de l'Intercommunalité (SOSCODI) ;**

Il a pour rôle la coordination de toutes les activités relevant du volet social et de la mise en œuvre de la diplomatie communale. Il comporte deux divisions :

- Division des Œuvres Sociales (DOS)
- Division de la Coopération Décentralisée et de l'Intercommunalité (DCDI)

➢ **le Service des Relations avec le Conseil Communal et les Organes Infra-communaux (SRCCOI) ;**

Il est chargé entre autres :

- de veiller à la tenue effective des quatre (04) sessions ordinaires du Conseil Communal ;
- de préparer les projets de convocation de session du Conseil Communal
- l'organisation pratique des différentes séances de travail du Conseil Communal ;
- de veiller à la tenue régulière des réunions de municipalité ;

SECTION 2 : RESTITUTION DES OBSERVATIONS DE STAGE ET DIFFICULTES

Paragraphe 1 : Restitution des observations du stage

1.1 Les observations au cours du stage

Au cours de notre stage à la Mairie de Zè, nous avons constaté la tenue d'un registre de présence à la salle d'accueil permettant de connaitre l'heure d'arriver au service de chaque personnel de la mairie. Aussi la présence d'une caméra caché placé sur le bâtiment administratif central permettant de suivre les mouvements d'entrer et de sortir des agents de la Mairie est observé. Il permet également de contrôler les heures écrites dans le cahier de présence par chaque agent. Cependant, on observe toujours des cas de retard. A cela s'ajoute l'instabilité aux services de ces derniers, surtout en absence de l'SG et du Maire. Nous constatons aussi qu'il a le manque de matériels roulants et d'informatiques, l'insuffisance des personnels qualifiés et le non disponible d'un bureau pour les stagiaires.

Par ailleurs, au niveau de C/SAF, nous observons qu'au niveau des dossiers de dépense de paiement des prestataires pour le fonctionnement des services de la Mairie, il y a

deux mandats de paiements ; deux factures de la livraison ; deux bordeaux de livraison ; deux attestations de service fait ; deux PV de réception ; un RIB et un IFU.

En effet, quant au C/SAE, le régisseur lance un bon de commande des valeurs inactives auprès du Trésorier Communal(TC). Après ce bon de commande, ces valeurs inactives seront distribuées dans les services concernés pour le recouvrement. Le régisseur envoie au retour cinq (05) bordereaux de ces valeurs inactives vers le TC pour que ce dernier l'enregistre dans ces données de base.

1.2 Travaux effectués au cours du stage

Le stage académique effectué à la Mairie de Zè nous a permis de découvrir assez de réalités du monde professionnel.

Nous avons été accueillis par le Service des Affaires Générales (SAG) de la Mairie qui nous a orienté vers deux services : le Service de Développement Local et de la Planification(SDLP) et le Service des Affaires Financières(SAF).

Au niveau du SAF, nous avons participé aux différents travaux comme le cachetage des mandats et bordereaux ; traitement des mandats et titres de paiement ; dépouillement des dossiers de paiement déjà signés par l'ordonnateur (Maire) ; classement des mandats et bordereaux ; l'enregistrement des registres d'engagement et des matières. La distribution des matériels de travail dans les différents services de la mairie et la photocopie et la relue des documents sont aussi non négligeables au niveau du SAF ainsi qu'au SDLP.

En effet au niveau de SAE, nous avons également participé aux différents travaux comme le cachetage des valeurs inactives ; aller sur le marché pour le recouvrement des droits de places marchands ; procéder au versement des valeurs inactives à la perception.

Autres différents travaux sont menés au sein de la Mairie comme le partage des courriers aux chefs d'Arrondissement et accueillir les usagers et les orientés vers les services concernés. Nous participons aussi à certains ateliers de la Mairie.

Paragraphe 2 : Difficultés rencontrées au cours du stage

Le stage que nous avons fait à la mairie de Zè dans le but de confronter nos enseignements théoriques reçu à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion à la réalité du monde professionnel était au départ très difficile pour nous. Les chefs services n'étaient pas stables à cause des séances de réunion au sein de la mairie et des ateliers dans les arrondissements. Néanmoins, pour nous permettre d'atteindre nos objectifs, ils ont mis à notre disposition tous ceux dont on a besoin et nous ont confié à leurs collègues, ce qui nous a permis finalement de nous familiariser avec tous les personnels de la Mairie. Les problèmes essentiels auxquels nous sommes confrontés avec ces derniers étaient le manque d'information et de bureau pour les stagiaires.

CHAPITRE 2 : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIE DE L'ETUDE

L'administration locale est un regroupement organisé et hiérarchisé réunissant les moyens matériels et financiers pour atteindre des objectifs bien précis (développement local).

Ainsi, comprendre les étapes qui ont marqué la vie d'une entreprise et connaître ses activités, ses ressources et son environnement sont nécessaire pour mener une étude appropriée.

Dans la première section de ce chapitre, nous allons nous intéresser à la problématique, aux objectifs et aux hypothèses de recherche. Au niveau de la deuxième section, nous allons parler de la revue de littérature et de la méthodologie de recherche.

SECTION1 : PROBLEMATIQUE, OBJECTIFS ET HYPOTHESES

Paragraphe 1 : Problématique

Au début des années 1990, la décentralisation a été présentée comme la solution aux problèmes politiques, économiques et sociaux des pays en voie de développement. Le BENIN en 2003, s'est engagé dans une politique de décentralisation en transférant des compétences aux collectivités locales ainsi que les ressources nécessaires pour la mise en œuvre de ces compétences. A ces ressources transférées par l'Etat, s'ajoutent celles provenant des PTF pour financer les communes et celles provenant d'autres sources du territoire. On peut retenir avec Agrawad et Ribot (1999) que, « la décentralisation est une stratégie de gouvernance pour faciliter le transfert de pouvoir tout près de ceux qui sont les plus affecté par son exercice. Ce transfert pourrait se résumer par un principe d'équilibre d'exercice de pouvoir entre l'Etat et les collectivités locales ». Selon l'Organisation des Nations Unies (ONU) (1964), dans une étude publique intitulée « décentralisation en vue du développement national et local » indique que : « les gouvernants doivent décentraliser le plus rapidement possible, les pouvoirs de décision pour accélérer leur développement économique et social et pour donner aux programmes un effet durable. La décentralisation revêt une importance particulière pour les pays en voie de développement où l'expansion rapide des services publics accroît considérablement le nombre des interventions administratives et multiplie, en conséquence, les gaspillages des efforts inhérents à une centralisation trop poussée ».

Selon Lemieux (2001) l'objectif de la décentralisation budgétaire encore appelé autonomie financière est de favoriser le développement à la base à travers l'investissement

local. En effet, la décentralisation favorise une meilleure offre de biens publics et un meilleur ajustement entre politique et besoins locaux (Bird et Rodrigue, 1999 ; Farguet, 2004 ; Galiani et al 2008 ; et Robalino et al 2001). Mais force est de constater l'incapacité des communes béninoises à financer la totalité du budget du fait qu'elles rencontrent des difficultés lors de la mobilisation de leurs propres ressources. Aussi, l'insuffisance des sources constituent un obstacle pour la mobilisation des ressources propres. Cette situation a amené les communes à s'engager dans une dynamique de mobilisations de fonds car la loi n° 98-007 du 15 janvier 1999 portant régime financier des Communes en République du Bénin leur confère les compétences de mobiliser directement certaines ressources sur leurs territoires. Mais le constat est que la mobilisation et la gestion transparente des ressources financières dont disposent les communes causent toujours problèmes. Ainsi, pour Teko (2020), « Les problèmes de mobilisation de ressources et de bonne gouvernance constituent une menace de plus en plus sérieuse pour les finances et la gouvernance locales et ils exigent des actions immédiates et concertées de notre part». Il met donc l'accent sur la problématique de mobilisation de ressources par les communes. Notons qu'en milieu rural, particulièrement à Zè, qui est une commune essentiellement rurale (PDC3-2019), la capacité de payer les taxes et impôts de la population, qui tire la plupart de ses revenus de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, etc., repose sur les ressources naturelles. Celles-ci peuvent aussi alimenter directement les fonds communaux par le biais, par exemple, des bénéfices tirés des marchés ruraux de bois, de la taxe sur la production d'ananas, des taxes liées aux marchés locaux des produits agricoles, des taxes sur les domaines ou l'affectation de concessions d'exploitation des ressources naturelles (PDC3, 2019). Il est aussi possible que la commune demande une contribution pour l'utilisation des points d'eaux, des couloirs de passage ou des pâturages, surtout quand elle a investi dans leur aménagement et entretien. Le défi est de mobiliser équitablement les ressources au niveau local sans affaiblir l'économie locale et la durabilité, en particulier quand il s'agit des ressources naturelles.

Dans la commune de Zè, le recouvrement des taxes et impôts a généralement été faible en raison du manque de volonté des populations de payer. Ainsi, les prévisions des dépenses d'investissement ont connu une baisse drastique entre 2014 et 2015. En effet, elles sont passées de 54 millions en 2015 à environ 90 millions en 2018. Les réalisations des dépenses d'investissement ont quant à elles connu une baisse entre 2014 et 2016 avec un taux de réalisation moyen de 40,33% avant de connaître une amélioration entre 2017 et 2018. Ces taux de réalisation des investissements sont relativement faibles(PDC3, 2019). C'est en

général la conséquence du retard dans la préparation du budget qui se répercute sur les opérations budgétaires. En effet, la lourdeur des procédures, les retards dans la préparation et l'approbation du budget par la tutelle, limitent les marges de manœuvre des autorités communales qui ne peuvent pas engager de grands investissements en faveur des populations. Cette situation explique le plus souvent l'incapacité de la Commune à consommer les crédits disponibles pour financer les investissements, ce qui amène à des reports d'année en année. Les problèmes majeurs auxquels les finances locales de la Commune de Zè sont confrontées se résument comme suit: faible exploitation du potentiel fiscal de la commune ; faible mobilisation des ressources de la Commune, non actualisation du gisement fiscal de la commune.

Face à ces problèmes, nous nous sommes donné pour tâche de répondre à la question suivante : quel est l'effet des ressources fiscales et non fiscales sur les dépenses locales dans la commune de Zè ? Cette question suscite les sous questions ci-après :

- Quel est l'effet des ressources fiscales sur les dépenses locales dans la commune ?
- Quel est l'effet des ressources non fiscales sur les dépenses locales de la commune de Zè

Paragraphe 2 : Objectifs et Hypothèses

2.1 Objectifs

Objectif général

L'objectif général de notre étude consiste à étudier l'effet des ressources fiscales et non fiscales sur les dépenses locales dans la commune de Zè.

Objectifs spécifiques

De façon spécifique, il s'agit de :

- ✓ Analyser l'effet des ressources fiscales sur les dépenses locales de la commune.
- ✓ Analyser l'effet des ressources non fiscales sur les dépenses locales de la commune.

2.2 Hypothèses

Afin d'atteindre les objectifs fixés dans cette étude, plusieurs hypothèses faisant l'objet de vérification ont été formulées.

- Les ressources fiscales ont un effet positif sur les dépenses locales.

- Les ressources non fiscales ont un effet significatif sur les dépenses locales.

SECTION 2 : REVUE DE DE LITTERATURE ET METHODOLOGIE DE RECHERCHE

Paragraphe1 : **Revue de littérature**

1.1 Clarifications des concepts

La décentralisation

La décentralisation est le fait pour l'Etat de créer sur son territoire, des subdivisions auxquelles il confère la capacité juridique et l'autonomie financière et transfert certaines de ses compétences que ses dernières exercent désormais sous sa tutelle. Ainsi, pour Dehoumon (1999), la décentralisation est un transfert de pouvoir et surtout d'appuis financiers aux communes pour permettre à la population à la base, de participer à la gestion des affaires de leurs localités. Mais ce transfert de pouvoir est lié à des conditions. A cet effet, selon Adjaho (1999), la mise en place de véritables collectivités territoriales décentralisées nécessite que soient remplies trois conditions principales. Il s'agit de l'existence de personnalité juridique des collectivités territoriales décentralisées, de leur jouissance d'autonomie financière et enfin leur gestion par des conseillers élus.

Collectivités locales

La collectivité locale est une entité territoriale juridiquement distincte de l'Etat, disposant d'organes élus, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière et exerçant des compétences définies par la loi, sous le contrôle de l'autorité de tutelle. D'après les articles 1 et 2 de la loi n° 97-029 du 15 Janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin, la commune constitue le cadre institutionnel pour l'exercice de la démocratie à la base. Elle est l'expression de la décentralisation et le lieu privilégié de la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques locales. Dans le cas du Bénin, la commune est la seule collectivité territoriale décentralisée.

Selon Rochegude (2000), elle est une communauté d'habitants qui partage le même territoire géographique et administratif délimité, dotée de personnalité juridique, de l'autonomie financière et d'exécutifs élus, ainsi que des services propres et moyen administratifs, pour l'exercice des compétences qui lui sont reconnues par la loi.

Ressources propres

Les ressources locales propres (RLP) sont définies comme l'ensemble des ressources fiscales, les taxes et redevances des collectivités locales dont la mobilisation ne dépend pas d'une décision discrétionnaire des autorités publiques centrales (Chambas et al, 2007).

Les ressources locales propres comprennent : l'ensemble des recettes fiscales recouvrées au profit des collectivités locales, y compris les ressources fiscales rétrocédées par l'Etat central, partagées ou non ; l'ensemble des recettes non fiscales (redevances, droits et place de marché, amendes, droits afférents aux actes de chancellerie et d'Etat Civil).

2.1.2 Revue théorique

Nous parlerons ici de certains auteurs qui ont abordé le thème de mobilisation de ressources au fil des ans ainsi que des études qui ont été réalisé dans ce sens.

La théorie de Tiebout (1956) du « vote par les pieds » constitue la toile de fond théorique de l'ensemble de la théorie du fédéralisme budgétaire. Sous les hypothèses de mobilité parfaite des agents économiques, d'absence d'économie d'échelle et d'effet de débordement, elle déclare que chaque agent choisit son lieu de résidence dans la région qui offre la combinaison qu'il préfère de biens publics et de pression fiscale. Les agents procèdent de ce fait à un arbitrage en se déplaçant librement sur le territoire, à savoir en « votant par les pieds ». Dans ce contexte, la décentralisation assure une allocation efficace des ressources publiques et donc de l'accès équitable aux services sociaux de base. Le point de vue de Tiebout est partiellement mis en cause par Oates (1972) qui considère, quant à lui, que la mobilité des agents est imparfaite : l'individu n'agit pas seulement par rapport au seul critère de la fiscalité. Les opportunités d'emploi, la proximité de la famille et des amis sont également importantes. Les coûts de déplacement ne sont pas nuls. Toutefois, dans ce contexte, la décentralisation améliore l'allocation des ressources dans le secteur public en rendant la production de biens publics plus proche des préférences locales. Les autorités locales sont réputées être mieux informées des préférences des citoyens et ceux-ci peuvent mieux contrôler les choix formulés par les responsables politiques. Par conséquent, la décentralisation est d'autant plus profitable que les préférences sont différentes d'une région à l'autre.

Les approches de la décentralisation de Tiebout et de Oates supposent l'absence de rendements d'échelle. En présence de rendements croissants, les bénéfices de la

décentralisation doivent être mis en balance avec les différentiels de coûts de production qui en découlent. Une autre source d'inefficacité liée à la décentralisation provient du fait que les services publics, étant accessibles à tous, peuvent être utilisés par des individus qui n'ont pas contribué à leur financement. C'est le comportement du pique assiette (free rider) (Amoussouga et al, 2015). Cette limitation peut toutefois être compensée par une intervention financière du gouvernement central ou des régions de résidence de ces bénéficiaires (Wildasin, 2004).

Face aux difficultés de mobilisation des recettes locales en Afrique, un séminaire s'est tenu en février 2009 à Agadir au Maroc. Les participants à ce séminaire ont relevé les obstacles majeurs qui entravent la mobilisation de la fiscalité locale. Ces obstacles concernent essentiellement l'incivisme fiscal et le rejet de la fiscalité foncière par les classes moyennes qui la considèrent comme injuste compte tenu de leur difficulté à épargné et par les plus favorisés qui s'y opposent parce qu'elle est susceptible d'abaisser le rendement de leur patrimoine.

Aux sorties de ce séminaire, il a été convenu d'améliorer l'efficacité du recouvrement en identifiant et délimitant strictement les responsabilités des différentes entités intervenant dans la perception des recettes locales et de veiller à l'exercice effectif de l'ensemble des compétences en matière de recouvrement, y compris les procédures de recouvrement forcé.

Au cours de l'atelier CIFAL tenu à Ouagadougou, Dambele (2008) expose la stratégie sur le prélèvement fiscal proposée par les acteurs locaux et les services déconcentrés des impôts. Cette stratégie concerne : la maitrise du potentiel fiscal ; la mise en place des cadres de concertation en matière de suivi budgétaire et de trésorerie ; le rapprochement de l'administration fiscale des usagers par la création et l'animation de perception de ville ; la sensibilisation des citoyens sur le rôle et la place de l'impôt dans le développement local.

De même, dans leur travail de recherche intitulé « la mobilisation des ressources financières dans collectivités territoriales du Mali : cas de la commune rurale de Sangarébougou », (Bangaly et al. 2009) ont déterminé les facteurs qui expliquent la faiblesse du recouvrement des impôts et taxes. Ils pensent que **«** l'électoralisme **»** est devenu une entrave au recouvrement car le régisseur ne peut exercer de trop forte pression sur certains redevables sans compromettre les chances du Maire aux prochaines échéances électorales. Pour ces auteurs, le non maitrise de la matière imposable et le faible niveau de déconcentration des services du trésor apparaissent comme des contraintes majeures liées au recouvrement des taxes et impôts. A cet effet, ils recommandent les actions prioritaires comme l'identification

fiscale d'un contribuable ; le renforcement de l'administration fiscale ; l'amélioration des relations entre l'administration et les contribuables ; la culture du civisme fiscale de la population. Ainsi, nous pouvons retenir avec Agrawad et al **(**1999**)** que la décentralisation est une stratégie de gouvernance pour faciliter le transfert de pouvoir tout près de ceux qui sont les plus affectés par son exercice. Ce transfert pourrait se résumer par un principe d'équilibre d'exercice de pouvoir entre l'Etat et les collectivités locales

2.1. 3 Revue empirique

La problématique d'une meilleure politique de mobilisation des ressources propres locales a fait l'objet d'un débat empirique entre plusieurs auteurs. Dans sa théorie « Le gouvernement local serait mieux placé que le gouvernement central pour procurer plus efficacement des biens publics à ses résidents », Hayek (1954) montre une relation entre la décentralisation fiscale et la croissance économique. Fukasaku et De Mello (1993) dans leur étude sur « la décentralisation fiscale » montrent que la décentralisation fiscale à un impact positif sur la situation budgétaire lorsque les dépenses locales sont entièrement financées par les ressources locales. Par contre, Xie et al. (1999) et Zhang et Zou (1999) dans leur étude sur la même thématique montrent un lien négatif important entre la décentralisation fiscale et la croissance économique. Selon ces derniers, le transfert de responsabilités de dépenses aux Collectivités Territoriales décentralisées n'est pas compensé par une réduction proportionnelle des dépenses de l'Etat. De ce fait, le transfert de ressources aux Collectivités Territoriales Décentralisées pourrait avoir privé l'Etat des ressources importantes. La différence constatée dans les deux études peut être expliquée par l'écart entre les années de recherche et le terrain d'étude.

Plus loin, certains auteurs comme Attila et al (2006), dans leur étude sur la Corruption et mobilisation des recettes publiques soulignent que la gouvernance publique affecte la mobilisation fiscale. Ainsi, une forte corruption affecte la croissance des ressources fiscales de nombreux pays en développement. Cependant, Chambas et Duret (2001) dans leur étude sur la nature de la relation entre niveau de la fiscalité centrale et locale, tendent de faire apparaître une relation de complémentarité. Pour eux, une bonne mobilisation fiscale centrale serait favorable à la mobilisation de ressources locales ; inversement, une médiocre mobilisation fiscale centrale serait défavorable à la mobilisation de ressources fiscales locales. Par ailleurs, dans l'ensemble des pays africains, l'incidence de la pauvreté reste très élevée. Il s'agit là d'un facteur défavorable à la mobilisation de ressources fiscales (Chambas,2005 ; Brun et al, 2004). Bon nombre de travaux ont été effectuer pour montrer l'incidence de la

pauvreté sur la mobilisation des ressources propres de nos communes. Frey et al, (2001) ; Acemoglu et Robinson, (2001) en travaillant sur la pauvreté et la mobilisation de ressources locales propres, trouvent que l'instabilité politique et les violences peuvent être des facteurs de refus de l'impôt. En revanche, Araujo-Bonjean et Chambas, (2004) signale dans leur étude sur la même thématique, que malgré le développement de techniques fiscales de plus en plus adaptées au défi posé par les activités informelles, une forte informalisation de l'économie induite par une grande pauvreté détériore la capacité de mobilisation des ressources publiques.

La réflexion s'en suit avec Tonou (2007), qui en travaillant sur « Analyse du mécanisme de mobilisation des ressources par les municipalités : cas de la commune d'Abomey-Calavi » trouve que cette Commune n'est pas en dehors du processus de la décentralisation et rencontre les mêmes problèmes que les autres collectivités locales en termes d'équipements et d'infrastructures sociocommunautaires. Il pense également que si l'objectif majeur de la décentralisation est d'instaurer une démocratie de proximité qui favorise le règlement rapide de bon nombre de dossiers, notamment en matière d'équipements et d'infrastructures, alors, la question de financement des communes doit être mieux étudiée. Par contre Degbedji et Attindehou (2014) signal dans leur mémoire intitulé « Analyse de mobilisation des ressources propres des collectivités territoriales du Bénin : Cas de la Commune d'Abomey-Calavi », que la commune dispose des atouts considérables qui concourent à l'élévation considérable du niveau de ces ressources propres depuis l'avènement de la décentralisation en 2003 et pense que le niveau de ces ressources peut s'accroître davantage si certaines dispositions sont prises aussi bien au niveau des autorités locales de cette commune, qu'au niveau de l'Etat. La différence constatée ici dans les deux études peut être expliqué par la méthode d'analyse. Degbedji et Attindehou font une analyse quantitative avant et après l'avènement du FADEC. Suivant cette même logique, Gbacada (2005), en travaillant sur « la mobilisation des ressources dans la collectivité décentralisée du Bénin : cas de la commune d'Abomey » trouve que la démocratie avance de façon irréversible au Bénin depuis l'installation des conseils communaux ou municipaux au début de 2003. Selon lui Ce processus doit être soutenu afin d'impliquer réellement le citoyen dans l'exercice du pouvoir à la base. Et insiste que l'une des voies pour y parvenir est de résoudre les problèmes liés la faiblesse des recouvrements des recettes locales. Pourtant, Kiki et al (2019) signalent dans leur étude sur les stratégies de mobilisation des ressources locales pour le développement des communes d'Avrankou, d'Adjarra et d'Akpro-Misserete au sud du Benin, que les stratégies de mobilisation des ressources locales propres pour un financement efficace des projets de

développement local sont multiples. Mais parmi elles, celles qui génèrent de façon significative les ressources financières sont les taxes et impôts, les infrastructures marchandes, hydrauliques, routières, les espaces publics aménagés et les cimetières. La différence entre les deux études est liée aux méthodes d'analyse et du cadre d'étude.

De l'analyse des travaux des auteurs sur la problématique de l'efficacité des sources de mobilisation des ressources propres locales, il ressort que, les composantes les plus importantes des ressources locales sont les recettes des marchés et les recettes tirées de l'établissement des actes administratifs et autres. Une bonne politique des communes pour le recouvrement et la gestion, et la sécurisation des recettes aidera les communes à avoir une véritable autonomie financière. En d'autres termes, une bonne gouvernance locale.

Paragraphe 2 : Méthodologie de recherche

La méthodologie de cette étude est adossée sur la spécification d'un modèle économétrique et la description de la méthode d'estimation dudit modèle.

Cette étude porte sur la commune de Zè. Les données exploitées sont quantitatives, annuelles et de source secondaire. Elles proviennent de la Commission Nationale des Finances Locales(CONAFIL) de 2003 à 2018 et des comptes administratifs de la mairie de Zè.

2.1. Modèle économétrique

L'objectif général de notre recherche est d'étudier l'effet des ressources fiscales et non fiscales sur les dépenses locales dans la commune de Zè. Pour y parvenir, le modèle économétrique de base sur lequel nous nous sommes inspiré est celui de Hounmenou (2018) utilisé dans son travail intitulé incidence de la décentralisation sur l'investissement local au Benin. Il se présente comme suit :

***ILC* = f (RP, T)** où Ilc désigne l'investissement local/ communal, RP les ressources propres et T les transferts.

$$\boldsymbol{lnIlcit = ai + \beta lnRPit + \gamma lnTit + \varepsilon it \; avec \; i = 1, 2, \ldots . 34 \; et \; t = 1, 2 \ldots . 11(1)2.2.3}$$

Pour notre travail la variable expliquée reste les dépenses locales. Aux ressources fiscales et non fiscales nous ajoutons la population. L'équation s'écrit comme suit :

$$\boldsymbol{D_l = \beta_0 + \beta_1 Rfisc + \beta_2 Rnfisc + \beta_3 Pop + U_t}$$

Avec: βo , β1, β_2 et β_3 les coefficients / paramètre à estimer et Ut le terme aléatoire

Dl= dépenses totales ; Rfisc= ressources fiscales ; Rnfisc= ressources non fiscales ; Pop= population

Tableau 3: Description des variables et signe attendu

Variables	Définitions	Nature	Signe attendu
Pop	Population	Indépendante	+
Rfisc	Ressources fiscales	Indépendante	+
Rnfisc	Ressources non fiscales	Indépendante	+
Dl	Dépenses totales	Dépendante	

Source : Réalisé par les auteurs, décembre 2020

2.3 Techniques d'analyse des données

Dans la perspective d'une bonne étude, nous avons opté pour une démarche méthodologique à la fois statistique et économétrique. La démarche statistique consiste à faire une analyse descriptive des variables. Celle économétrique permettra de confirmer ou d'infirmer nos hypothèses à partir des tests économétriques à savoir : le test de stationnarité, le test de racine unitaire et le test de validation du modèle.

L'approche méthodologique adoptée pour l'étude économétrique comporte les étapes suivantes :

- ✓ Conformément aux développements récents dans l'analyse des séries temporelles, l'étude de la stationnarité s'impose comme préalable à toute estimation économétrique. Ainsi, pour étudier la stationnarité des variables nous avons utilisé le test de Dickey Fuller Augmenté(ADF). Si ADF calculé est > ADF théorique, alors la variable est stationnaire.
- ✓ L'estimation avec les Moindres Carrés Ordinaires (MCO)

 Les variables non stationnaires en niveau sont prises en différence selon l'ordre d'intégration.
- ✓ La validation comporte plusieurs étapes notamment :

Test de normalité de Jacques Berra.

L'hypothèse de normalité des termes d'erreurs joue un rôle essentiel car elle va préciser la distribution statistique des estimateurs. C'est grâce à cette hypothèse que l'inférence statistique peut se réaliser. L'hypothèse de normalité peut être testée sur les variables du

modèle ou sur les termes d'erreurs du modèle. L'étude de la normalité des termes d'erreurs nous conduit à mettre en œuvre le test de normalité de Jacques-Berra comme suit :

H0 : X suit une loi normale

H1 : X ne suit pas une loi normale Règle de décision

-on accepte H0 si JB est inférieure à 5,99 ou de manière équivalente si la probabilité calculée des observations est supérieure à 0,05.

-on accepte H1 si JB est supérieure à 5,99 ou de manière équivalente si la probabilité calculée des observations est inférieure à 0,05.

Le test d'hétéroscédasticité

Ce test consiste à vérifier la constance de la variation des écarts aléatoires. Ce test s'avère important afin de pouvoir utiliser les T -Student pour tester le pouvoir explicatif d'une variable dans le modèle. En cas d'hétéroscédasticité, la variance de l'élément aléatoire n'est pas constante, et par conséquent les T de Student sont biaisés. Dans le cas contraire, (hypothèse d'homoscédasticité) la variance de l'élément aléatoire est constante et par conséquent l'estimateur MCO peut être utilisé pour estimer les coefficients.

Dans le cas contraire, (hypothèse d'homoscédasticité) la variance de l'élément aléatoire est constante et par conséquent les T-Student permettent l'interprétation des coefficients.

Pour tester l'homoscédasticité nous avons fait le test de *Breush-Pagan* qui consiste à régresser le carré des résidus sur les variables explicatives du modèle. La statistique de *Breush-Pagan* est donnée par la formule :

$$BP=NR^2 + X^2(k)$$

$X^2c\ (11) = 19 < X^2lu^{5\%} = 19.67$. On ne peut donc pas rejeter H0, l'hypothèse nulle de l'homoscédasticité des résidus pour un risque de 5%. Pour un risque de 10%, le modèle est hétéroscédastique ($X^2c\ (11) = 19 > X^2lu^{10\%}$). Ce qui justifie donc la correction de White qu'on applique à chaque régression.

Test de Ramsey

Le test de Ramsey est utilisé pour tester la qualité de la spécificité du modèle. A cet effet, les hypothèses du test sont les suivantes :

H0 : le modèle est bien spécifié

H1 : le modèle est mal spécifié

La règle de décision est la suivante ; on accepte l'hypothèse :

H0 si la valeur de la probabilité est supérieure à 5%

H1 si la valeur de la probabilité est inférieure ou égale à 5%.

Test de significativité globale du modèle

Le coefficient de corrélation linéaire : le coefficient de détermination R^2 mesure la proportion de la variance de la variable dépendante expliquée par la régression de Y sur la matrice des variables explicatives. L'appréciation et la qualité de l'ajustement que l'on a du R^2 doivent être tempérées par le degré de liberté de l'estimation. Quand le degré de liberté est faible, le nombre d'observation comparé au nombre de facteurs explicatifs par le calcul du R^2 consigné est « le test de Fisher », (F-statistic). Un modèle est globalement significatif si la probabilité (F-statistic) est inférieure à 5%.

Test de significativité des variables explicatives

Pour ce test, l'objectif visé est d'évaluer la contribution d'une variable explicative à la variance de la variable dépendante. Dans la théorie, le test de student est celui recommandé. Mais, dans la pratique, c'est la valeur de la probabilité critique qui sert de règle de décision. Une variable explicative sera considérée comme étant significative si sa probabilité critique est inférieure à 5%

CHAPITRE 3 : PRESENTATION, ANALYSES DES RESULTATS ET SUGGESTIONS.

SECTION 1 : PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS.

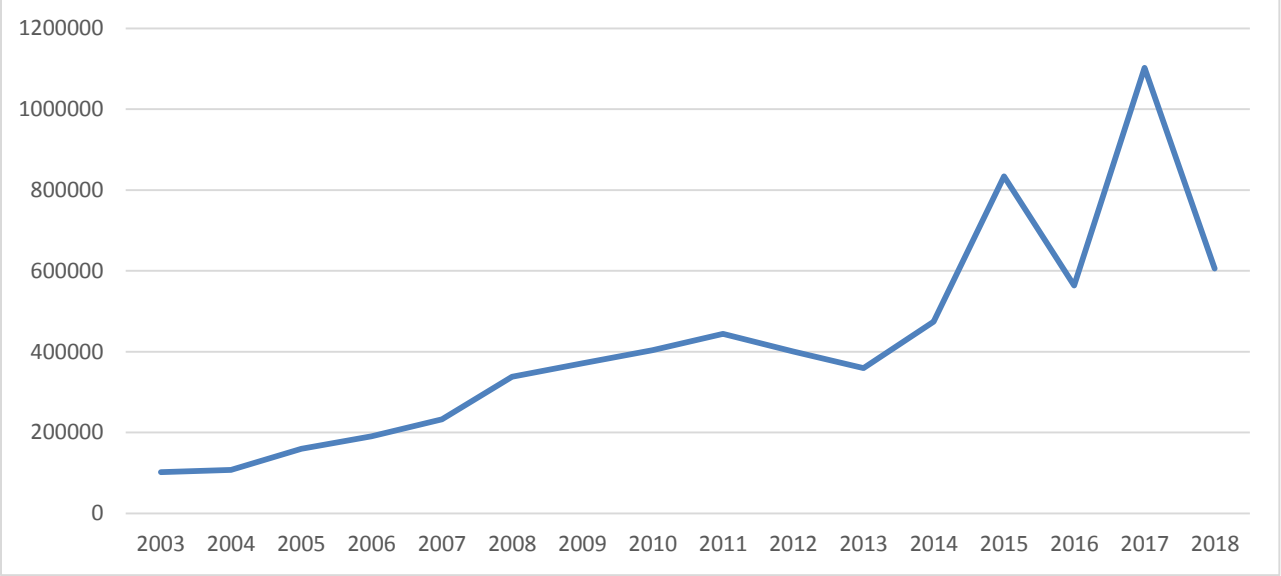
Dans cette partie de l'étude, nous allons présenter les résumés des informations que nous avons recueillies sous forme de graphique, de test économétrique à partir desquels nous ferons les différentes analyses.

Paragraphe 1 : Analyses des ressources de la mairie de Zè.

1 Evolution des ressources totales à Zè de 2003 à 2018.

L'évolution des ressources au niveau de l'administration centrale de Zè montre une allure croissante de 2003 à 2011 passant ainsi de 102247 millions environ à 444274,75 millions sur la période. Elle a connu ensuite une évolution sinusoïdale de 2011 à 2018. En affichant son plus haut niveau en 2017 qui est de 1102360,121 millions. Les recettes totales ont connu leur pic en 2017. Cette performance est due aux effets induits par le recouvrement de la patente complémentaire de 2017 et le pic observé au niveau des prestations de service. Les recettes non fiscales sont les plus contributives sur la période avec 55%. Ces performances soulèvent la question des difficultés liées au recouvrement de valeurs beaucoup plus stables comme les impôts sur le foncier, les impôts professionnels, la TDL

Graphique 1 : Evolution des ressources totales de 2003 à 2018.

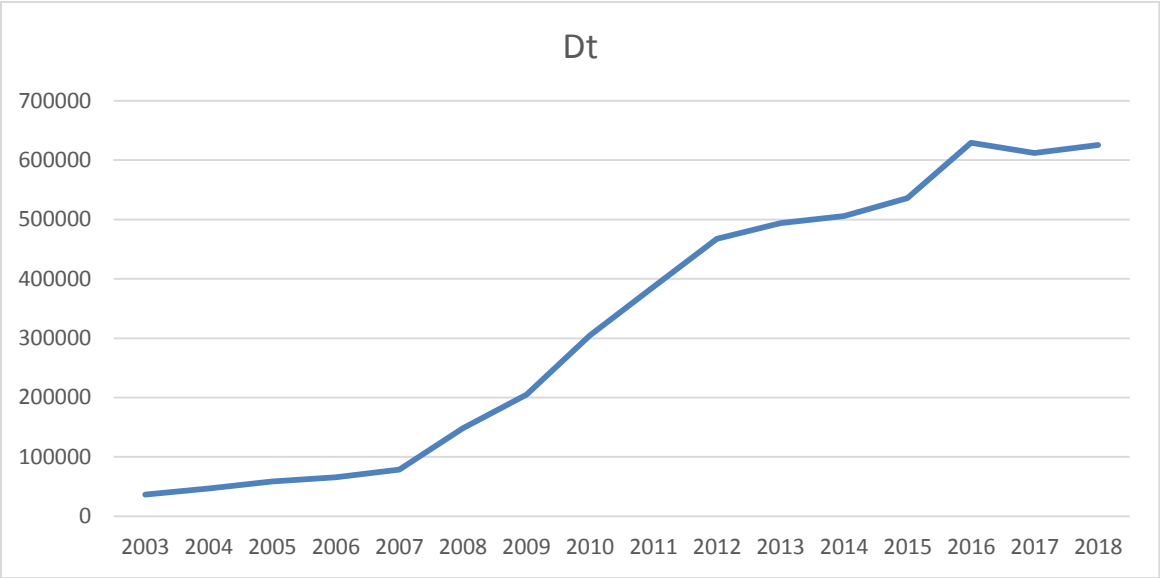


Source : Réalisé par les auteurs, décembre 2020

2 Evolution des dépenses totales de 2003 à 2018

L'évolution des dépenses totales de l'administration centrale de Zè montre une allure croissante de 2003 à 2011 passant ainsi de 36406 millions environ à 625540 millions sur la période. Ainsi entre 2014 et 2017, leur part dans les dépenses d'investissement a légèrement baissé passant de 45% en 2014 à 36% en 2015 avant de remonter à 50% en 2016. En 2017, cette proportion a connu sensiblement une baisse de 7% par rapport à 2016. En fin 2018, la proportion a nettement progressé allant du simple au double soit 84%. Cela démontre que la Commune fait un effort pour investir dans ses infrastructures socio-collectives, ce qui augure de bonnes perspectives en matière de fourniture de services aux citoyens.

Graphique 2: Evolution des dépenses totales de 2003 à 2018.



Source : Réalisé par les auteurs, décembre 2020

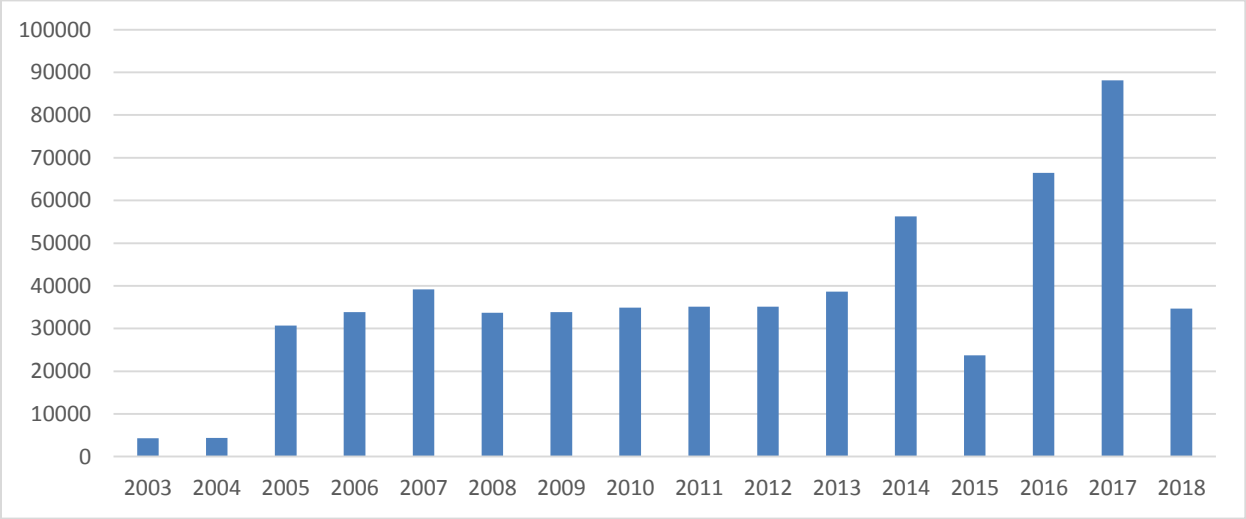
3 Evolution des ressources fiscales à la mairie de Zè de 2003 à 2018.

Presque insignifiant en 2003 et 2004, le niveau de mobilisation des recettes fiscales bondit à l'automatiquement en passante de 4 378 000F cfa en 2004 à 30 684 000 Fcfa en 2005. Elee garde une évolution timide de 2005 à 2013 avant de connaitre un grand bond l'année suivant e en passant de 38 611 000 en 2013 à 56 230 300 en 2014. Mais cette évolution prend un coup en 2015 faisant perdre près de 32 478 517 aux caisses de l'administration locale en 2015 qui affiche un niveau de 23758513 en cette année contre 56 230 300 l'année précédente.

En 2016 et 2017 les mobilisations retrouvent leur plus belle saison en affichant les deux meilleurs niveaux sur ces dix dernières années (66 426 975 en 2016 et 88 117 865 en

2018.). Les recettes fiscales, sur la période 2015 à 2018 ont connu une tendance haussière, en dehors de la baisse constatée en 2018. La TDL et les impôts sur le foncier représentent respectivement 10% et 19% des recettes mobilisées. Le niveau de mobilisation de la patente et des impôts sur le foncier demeure le plus élevé (71%). En 2017, la commune a enregistré une patente complémentaire qui est à l'origine du pic constaté cette année. Toutefois le niveau de mobilisation est resté faible en 2018

Graphique 3 : Evolution des ressources fiscales à la mairie de 2003 à 2018



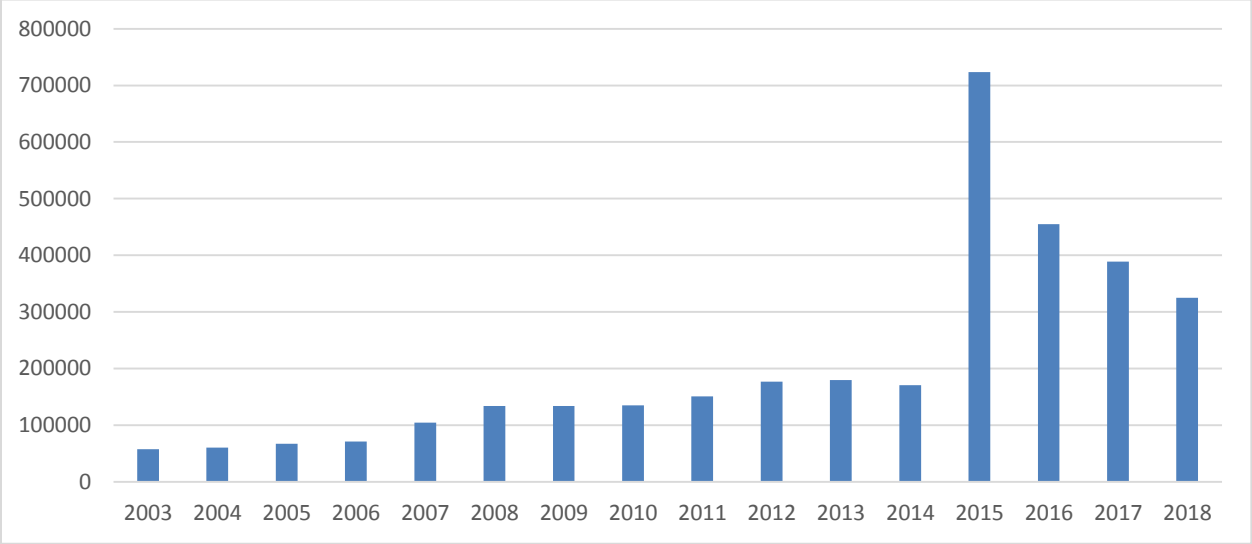
Source : Réalisé par les auteurs, décembre 2020

4 Evolution des ressources non fiscales à la mairie de 2003 à 2018.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution des ressources non fiscale à Zè de 2003 à 2018. Il révèle que de 2003 à 2014 le niveau de mobilisation des ressources non fiscales est resté sous la barre des 200 millions. Elle connut ensuite un grand bond en 2015 passant de 170 432 355 à 723 760 589 en 2016. Le niveau des ressources nos fiscales a connu une allure décroissante en 2015 et 2018 de 723 760 589 en 2015 à respectivement à 455 104 587 ; 389 044 444 ; 324 923 220 en 2016, 2017 ; 2018. Les recettes non fiscales ont évolué de la même manière que les recettes fiscales. Les prestations de service sont les prélèvements les plus contributifs. Elles représentent 74% des recettes totales mobilisées entre 2015 et 2017, avec une très forte proportion de la rubrique ‘’autre prestation de service’’. Le pic constaté en 2017 est liée à l'accroissement de cette rubrique soit environ 70% des recettes non fiscales de cette année. Le niveau très bas des droits sur les services marchands traduit la mauvaise gestion des espaces marchands de la commune. Les produits des expéditions des actes

administratifs, des actes de l'état civil et des conventions, des légalisations de signatures et des certifications affichent une évolution en dent de scie.

Graphique 4: Evolution des ressources non fiscales de 2003 à 2018.

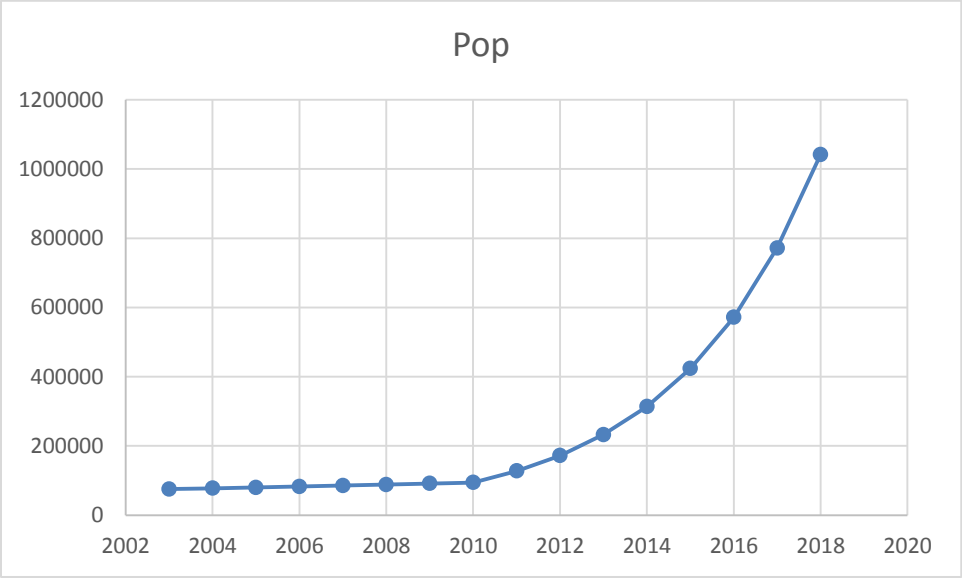


Source : Réalisé par les auteurs, décembre 2020

5 Evolution de la population de de 2003 à 2018

Courant la période 2003 à 2018, la population de la commune de Zè à suivi une tendance haussière passant de 75101 à 1041596. Notons que c'est à parti de 2010 que l'expansion de la population à commencer par accroitre.

Graphique 5: Evolution de la population de Zè de 2003 à 2018.



Source : réalisé par les auteurs ; décembre 2020

Paragraphe 2 : Résultat économétrique.

Nous allons exposer dans ce paragraphe les résultats de nos estimations économétrique et faire des analyses.

2.1 Synthèse des résultats d'étude de stationnarité des séries

L'étude de stationnarité est la principale étape d'une étude portant sur les séries temporelles. Le test statistique nécessaire pour cette étude est celui de Dickey-Fuller Augmenté qui permet de voir si les séries sont stationnaires ou non. Les deux tableaux qui suivent résument le résultat du test de stationnarité sur les différentes variables retenues.

Tableau 4 : Résultats du test de stationnarité en niveau des séries

VARIABLE	T-STATISTIC	PROBABILITE (P-VALUE)	CONCLUSION
DT	-2.817	0.0059	Stationnaire
POP	-4.315	00324	Stationnaire
RFISC	-4.497	0.0002	Stationnaire
RNFISC	-6.988	0,0000	Stationnaire

Source : Réalisé par les auteurs, décembre 2020

D'après la lecture de ce tableau nous constatons que la P-value associée à chaque variable est inférieure à 5% ; Alors les séries sont tous stationnaires en niveau. On peut donc faire un MCO.

2.2 Estimation du MCO.

Tableau 5: Résultat d'estimation du MCO.

Dt	Coef.	Robust Std. Err.	T	P>\|t\|
Pop	0,3038407	0,0651089	4,67	0,001
Rfisc	3,333654	1,332347	2,50	0,028
Rnfisc	0,4781186	0,0953152	5,02	0,000
_cons	19664,78	51831,69	0,38	0,711

Number of obs =16
F (4, 11) = 26.95
Prob > F = 0.0000
R-squared = 0.7607
Root MSE = 1.3e+05

Source: Réalisé par les auteurs, décembre 2020

Interprétation :

La probabilité attachée à la statistique de Fischer prob= 0,0000 est inférieur à 5%. D'où témoigné de la significativité globale du modèle au seuil de 5% ; la variation des dépenses totales est expliquée à 76,07% (R^2=0,77607) par les variables explicatives du modèle et témoigne une bonne qualité d'ajustement du modèle.

Quant aux paramètres, l'analyse du tableau montre que toutes les variables sont significativement différentes de zéro avec des p value inférieure au seuil de 5%.

Analyse et interprétation économiques des résultats d'estimation

Les résultats de notre estimation révèlent que les ressources fiscales et non fiscales sont significatives au seuil de 5% donc peuvent bien expliquer les dépenses locales de la mairie de Zè. Donc une augmentation de 1% des ressources fiscale entraine une augmentation de 3.33365% des dépenses locales. De plus une augmentation de 1% des ressources non fiscales engendre une augmentation de 0,4781186% des dépenses locales. De même une augmentation de 1 de la population entraine une augmentation de 0,3038407% des dépenses locales.

Test de normalité

En ce qui concerne le test de normalité des erreurs, nous constatons que la probabilité associée à la statistique de Jarque-Bera est de 0. 0.4457 (annexe). Cette probabilité est supérieure à 5%. Ainsi le test de normalité est vérifié, c'est-à dire que les erreurs sont normalement distribuées.

Test d'hétéroscédasticité des erreurs.

Les résultats présentés ci-dessous montrent que la probabilité associée au test de Breusch-Pagan-Godfrey, qui est de 0,6941 est supérieur à 5%. Ainsi, on rejette l'hypothèse hétéroscédasticité des erreurs, qui signifie que les erreurs sont homoscédastique.

Test de ramsey

Les résultats présentés ci-dessous montrent une probabilité associée égale à 0,2408 supérieur à 5%. D'où on accepte H0. Le modèle est donc bien spécifié.

SECTION 2 : VERIFICATION DES HYPOTHESES ET SUGGESTIONS.

Paragraphe 1 : Vérifications des hypothèses

Hypothèse1 :

Selon **hypothèse 1** formulée, les ressources fiscales ont un effet positif sur les dépenses locales. Cela est possible si et seulement si le coefficient rattaché à la variable des ressources fiscales est non nul et d'un signe positif. Selon estimation le coefficient rattaché aux ressources fiscales est de 3.333654. D'où l'hypothèse 1 est validée : dans la commune de Zè, les ressources fiscales ont un effet positif sur les dépenses totales.

Hyphotèse2 :

Il a été retenu en hypothèse 2 que les ressources non fiscales ont un effet significatif sur les dépenses locales. Selon les résultats de notre estimation, les coefficients affectés à cette variable est égal 0.4781186. D'où pour une augmentation de 1% des ressources non fiscales, les dépenses totales augmentent de 0,4781186%. L'hypothèse 2 est donc vérifiée. Par conséquent les ressources non fiscales ont un effet significatif et positif sur les dépenses locales.

En somme, nous retenons que nos deux hypothèses de recherche sont vérifiées. Elles ont tout un effet positif sur les dépenses locales de la commune de Zè.

Paragraphe 2 : Suggestions.

Face à ces nombreuses difficultés qui empêchent la mobilisation des ressources locales d'une part et une gestion financière efficiente, performante comme outil de développement d'autre part, nous ferons les propositions dans le souci d'accroître celle-ci pour une réelle autonomie financière de la commune de Zè.

2.1 A l'endroit des autorités communales

Pour son plan de développement local, la commune de Zè, les autorités communales devraient :

* Etendre le registre foncier urbain de la commune afin de répertorier les acteurs intervenant dans la mobilisation des ressources financières.

* Renforcer le service de développement de personnel et de logistique, qui sera chargée de réfléchir sur les problèmes économiques et de proposer des solutions conséquentes .Ce service se chargera aussi du développement économique et de la planification projet dans la commune.

* Avoir une bonne collaboration entre les contribuables et l'administration fiscale, ainsi la politique de l'administration dans ce domaine doit :

- Consister à mettre le contribuable au cœur de la dynamique fiscale en entretenant des liens privilégiés avec tous ceux qui apportent leur contribution sans les collectivités locales ne peut faire face aux charges qu'implique la gestion de la commune.

- Sensibiliser de façon permanente les redevables sur la nécessité de payer leurs impôts et taxes en utilisant tous les canaux de communication traditionnels et moderne, séance publique, presse (écrite, audiovisuelle) théâtre, séminaires et débats Ce qui agira sur la psychologie des contribuables et leurs fera changer de comportement.

- Prendre progressivement les dispositions nécessaires pour parvenir à la relance et aux poursuites systématiques les quasi-totalités des redevables défaillantes après chaque séance.

* Mettre en place un véritable cadre de concertation entre elles et tous ces partenaires au développement pour mieux coordonner leurs différentes actions à l'endroit des populations et d'elles-mêmes.

* Faire la promotion des sites touristiques dans le but de permettre aux touristes de venir dans la commune.

* Elaborer de très bons projets de financement afin de pouvoir obtenir des institutions et fonds de développement, le financement pour les réaliser. Dans ce sens, elles doivent mettre en place une équipe qui se chargera d'analyser les idées de projets dans toutes ces formes pour pouvoir bénéficier des prêts

* Utiliser rationnellement les fonds mis à la disposition la commune Pour ce faire, elle doit d'une part, lors de l'élaboration du budget, faire une évaluation optimale des dépenses de fonctionnement d'autre part lors des évaluations, elle doit faire un effort de respecter tout au moins le seuil de 30% des dépenses totales fixées par la loi pour le compte des investissements.

2.2 A l'endroit de l'Etat

L'Etat central dans son rôle devrait :

* Faire des subventions régulières à la collectivité locale afin qu'elle puisse accomplir ses missions principales de développement local.

* Transférer les compétences nécessaires aux collectivités locales en particulier celle de Zè.

* intensifier les contrôles techniques et financiers.

* Apporter l'appui technique nécessaire pour l'étude et la réalisation des projets.

* Programmer les priorités de développement et assurer leur coordination entre les projets locaux d'une part, le plan et le budget national d'autre part.

* Fournir le complément des ressources financières indispensables pour la réalisation des projets

Au total, il ne s'agit pas de faire descendre la bureaucratie au niveau local, mais d'apporter l'appui de l'administration là où les responsables locaux en n'ont besoin tout en intégrant leurs actions dans le cadre national.

CONCLUSION

Cette étude s'est consacrée à l'analyse de la mobilisation des ressources propres locales de la commune de Zè. Une technique statistique a été utilisée pour l'analyse des données de sources secondaires issues de la Commission Nationale des Finances Locales (CONAFIL) et du service de la mobilisation des ressources de la Mairie de Zè. Les résultats issus de la vérification des hypothèses révèlent que les ressources fiscales ont un effet positif sur les dépenses locales. De plus, les ressources non fiscales ont un effet significatif (effet positif) sur les dépenses locales. Cela révèle qu'elles contribuent au développement local dans la commune. Ainsi une bonne politique de la commune pour le recouvrement, et la sécurisation des recettes l'aidera à avoir une véritable autonomie financière.

Pour une mobilisation efficace desdites ressources, nous avons proposées des approches de solutions qui se résument comme suit : étendre le registre foncier urbain de la commune afin de répertorier les acteurs intervenant dans la mobilisation des ressources financières ; avoir une bonne collaboration entre les contribuables et l'administration fiscale ; faire la promotion des sites touristiques dans le but de permettre aux touristes de venir dans la commune.

Cependant, ce travail n'a pas la prétention d'avoir abordé tous les aspects du sujet. C'est pourquoi des études ultérieures pourraient se pencher sur ou approfondir les questions relatives à une gestion plus rationnelle des ressources financières des collectivités territoriales décentralisées et aux stratégies d'élaboration et de mise en œuvre de leurs programmes d'investissements pour le bien-être des populations. Aussi la faible taille de l'échantillon (16 observations) constitue l'une des plus grande limites de cette étude. En effet l'expérience de la décentralisation au Bénin ne nous permet pas actuellement d'avoir un maximum de 30 observations.

Références bibliographies

Caritas : « Politique de mobilisation des ressources », novembre2016- octobre2019 3p, 4P.

M.DEHOUMON(1999): « Contrôle interne appliqué aux comptes correspondants »

R. ADJAHO(1999): « Décentralisation au Bénin en Afrique et ailleurs dans le monde, état sommaire et enjeux », première édition, Cotonou, Bénin.

Descartes (2002): Lexique d'économie

Alexis METON (2020): Mobilisation des ressources: UN casse-tête selon des élus communaux

Peter HOCHET, Kassem Salam SOURWEMA, François YATTA, Raogo Antoine SAWADOGO et Séni Mahamadou OUEDRAOGO (2014): Le livre blanc de la décentralisation financière dans l'espace UEMOA

Fulbert GERO AMOUSSOUGA et Gbènoukpo Modeste Arnaud DEDEHOUANOU (2015): Essai sur la décentralisation financière et l'accès aux services sociaux de base au Bénin. 10p, 11p

Atsushi I. (2004) Decentralization and economic growh revisited: An empirical note, JBCI Working paper, JBCI Institute

Bahl, Roy W. et Shyam, N., (1986), « Public Expenditure Decentralization in Developing Economies », Government *and Policy*, n°4, pp. 405-18.

Bennett, R. J., (1990), Decentralization, Local Governments and Markets (Oxford: Carençons Press).

Bird, R. M. et Vaillancourt, F., (1999), « Fiscal decentralization in Developing Countries: an overview », in Bird, R.M. et Vaillancourt, F., (eds), Fiscal decentralization in Developing Countries, Cambridge. Cambridge University Press, 201-221

Chambas, G., (2005), *Afrique du sud du Sahara : mobilisé des ressources fiscales pour le développement*, Paris, Economica.

Courade, G., (2000), *Le désarroi camerounais*, Karthala, Paris.

Davoodi, H. et Heng-fu, Z., (1997), « Fiscal Decentralization and Economic Growth A Cross-Country Study », Journal of Urban Economics, n°43, pp. 244-257.

Ebel, R. et Yilmaz S., (2002), *Le concept de décentralisation fiscale et survol mondial, Symposium international sur le déséquilibre fiscal*, Rapport, Annexe 3, Commission sur le déséquilibre fiscal, Québec.

Fukasaku, et De Mello (1993), Fiscal decentralization and intergouvernemental relation in transition économies, Policy Research Working Paper-WPS1122: Washington-WB.

BENGALY et CAMARA (2009), «La mobilisation des ressources financières dans les collectivités territoriales du mali : cas de la commune rurale de sangarégoubou », Mémoire du cycle de maitrise, option Section Droit Public, à FSJP, 47p ;

La loi 97-029 du 15 Janvier 1999 portant Organisation des Communes en République du Bénin La loi 98-006 du 09 Mars 1999 portant Régime Electoral Communal en République du Bénin ;

La loi n°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

SONOU, (2013), « Problématique d'une mobilisation optimale des recettes propres des Communes du Bénin : cas de la Commune d'Avrankou », Mémoire de cycle I, Option GFCL à ENAM, 90p ;

Acemoglu, D. et J.A. Robinson, (2001). A Theory of Political Transitions, American Economic Review, 91(4), 938-963;

Adegnika, (2005). Décentralisation au Bénin : la question du transfert des compétences et des ressources par l'Etat aux Communes, 63p ;

AFRICITE, (2000). Financer les collectivités locales d'Afrique pour assurer le développement durable du continent, 6p ;

Agrawal, A., and J., Ribot, (1999). Accountability in Decentralization: A Framework with South Asian and West African Environmental Cases;

Akohou Gbacada, (2005). La mobilisation des ressources dans les collectivités décentralisées du Bénin : cas de la commune d'Abomey, mémoire de Maitrise professionnelle, droit public ;

Araujo Bonjean, C., et G., Chambas, (2004). Taxing the urban unrecorded economy in sub-Saharan Africa, in Taxing the Hard to Tax, Lessons from theory and Practice;

Attila, G., Chambas G., et J-L., Combes, (2006). Corruption et mobilisation des recettes publiques : une analyse économétrique sur les pays en développement, Communication au Colloque AUPELFUREF, Paris, septembre ;

Bako-Arifari, N., Dicko, A., Doevenspeck, M., Sanou, B., et U., Singer (2004). Financer la décentralisation, Taxe et impôts à l'échelle locale Bénin, Burkina Faso et Mali, Institut Royal des Tropiques, 97 p ;

Chambas et al (2005). Afrique au Sud du Sahara. Mobiliser des ressources fiscales pour le développement Economica, Paris ;

Chambas et al (2007). La mobilisation de ressources propres locales en Afrique, 22 juin ;

Chambas, G., et E., Duret, (2001). La mobilisation de ressources pour la réalisation de projets municipaux dans quelques villes d'Afrique subsaharienne, Etude à la demande du Ministère des Affaires Etrangères (Direction du Développement et de la Coopération Technique) ;

Code General Des Impôts 2019

Degbedji, F., et Attindehou, F., (2014). Analyse de mobilisation des ressources propres des collectivités territoriales du Bénin : Cas de la Commune d'Abomey-Calavi, option EGCL ;

Dembele, O., (2009). Autonomie Financière des Collectivités Locales d'Afrique : Stratégies et outils d'aide à la mobilisation des ressources locales : version électronique, réalisée par CIFAL Ouagadougou ; du 08/06/09 ; Douala (Cameroun), 4p ;

Fukasaku, et De Mello (1993). Fiscal decentralization and intergovernmental relation in transition economies. Policy Research Working Paper-WPS1122: Washington-WB;

Gaudemet, P.M., Et J., Molinier, (1996). Finances Publiques, Editions Montchrestien, Paris, T. I, Budget/Trésor, 1996, p. 176 ;

Gilbert, G., (1999). L'autonomie financière des collectivités locales est-elle en question ?, in *Quel avenir pour l'autonomie des collectivités locales ?*, Les 2ièmes entretiens de la Caisse des dépôts, Paris, Éditions de l'Aube, pp. 159-190 ;

Grandchamp et al (2003). Les processus de mobilisation d'une communauté locale : des initiatives de communauté visant l'amélioration de la qualité de vie, Centraide du Grand Montréal, Février 2003 ;

Guillien, R., et J., Vincent (1999). Lexique des termes juridiques, 12 éd., Paris, Dalloz, (p. 169) ;

Halidou, S., (2004). Une décentralisation inachevée au Niger, Télescope, 11.3 (juin) : 7-12 ;

Hayek, F-A., (1954). Décentralisation fiscale et croissance des dépenses locales dans les collectivités territoriales décentralisées au Cameroun : cas de la ville de Douala, 78p ;

Holo T., (1986). La décentralisation au Bénin : mythe ou réalité ?, Revue béninoise des sciences juridiques et administratives, n°7, décembre 1986, p. 1 ;

Institut National De La Statistique Et De L'analyse Economique, Cahier des villages et quartiers de ville du département du couffo, (RGPH-4, 2013) ;

Keita, A., et al (2008). Accroitre les ressources financières des communes : pratiques émergentes en Afrique de l'Ouest et du Centre, sous la direction de G. Baltissen et T. Hilhorst, Amsterdam : KIT ;

Kiki et al (2019). Stratégies De Mobilisation Des Ressources Locales Pour Le Développement des Communes d'avrankou, d'adjarra Et d'akpro-Misserete Au Sud Du Benin, vol 17, NO 2 ;

Kom, T., (1996). Développement communal et gestion urbaine au Cameroun : les enjeux de la gestion municipale dans un système décentralisé, Edition Clé, Yaoundé ;

La loi 97-028 du 15 Janvier 1999 portant Organisation de l'Administration Territoriale en République du Bénin ;

La loi 97-029 du 15 Janvier 1999 portant Organisation des Communes en République du Bénin ;

La loi 98-005 du 15 Janvier 1999 portant Organisation des Communes à statut particulier ;

La loi 98-006 du 09 Mars 1999 portant Régime Electoral Communal en République du Bénin ; La loi n°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

LEGENDRE (1993). Dictionnaire actuel de l'éducation, Montréal : Guérin/Paris : Eska (2ème édition), Voir p. 476-477 ;

Lemieux, V., (2001). Décentralisation Politique et Relation du Pouvoir, Université de Laval/Québec ;

Les comptes administratifs de 2003 à 2019 de la commune de Dogbo;

Nguini, O., (1996). L'Etat et les milieux d'affaire au Cameroun : autoritarisme, ajustement au marché et démocratie, (1975-1996), CEAN-IEP de Bordeaux et Grap ;

Oates, W., (1972). Fiscal federalism, Harcourt Brace Jovanovich, New York;

Oates, W., (1993). Fiscal decentralization and economic development, National Tax Journal, vol. 46, n° 2, pp. 237-243;

Oates, W., (2005). Toward a second-Generation theory of fiscal federalism, International tax and public, vol. 12, Number 4/August 2005, pp. 349-373;

Organisation des Nations Unies (ONU) (1964). Décentralisation en vue du développement national et local ;

Poulin, Y., (2004). La décentralisation en Afrique, qu'avons-nous appris ? , Télescope 11(3): 2-6 ;

Recueil des lois de décentralisation, DGDGL-GIZ-finale-corrigé ;

Requier-Desjardins, D., (2009). Territoires – Identités – Patrimoine : une approche économique ? , Développement durable et territoires ;

Roux, A., (2006). L'autonomie financière des collectivités locales en Europe, Rapport introductif, Annuaire internationale de justice constitutionnelle, p. 499 ;

Tiebout, C. M., (1964). A pure theory of local expenditure, in Journal of Political Economy, 1964, pp. 16-24;

Tonou, (2007). Analyse du mécanisme de mobilisation des ressources par les municipalités : cas de la commune d'Abomey-Calavi, mémoire de licence, Option économie, FASEG ;

Toubala, (2004). Mobilisation des ressources locales pour le financement des futures communes ;

Weinsou, C. G., (2006). Le financement du développement : le cas de la commune de POBE au Bénin, SNV, Porto Novo ;

Xie, D., Zou, H. et H., Davoodi, (1999). Fiscal decentralization and Economic Growth in the United States, Journal of Urban Economics, vol. 45, pp. 228-239;

Yatta F. P., (2000). La décentralisation financière en Afrique, 9p ;

Yatta, F.P., (2009). La décentralisation fiscale en Afrique : enjeux et perspectives, Karthala, Paris ;

Zhang, T., et H.-F., Zou, H.-F., (1999). Fiscal Decentralization, Public Spending, and Economic Growth on China, Journal of Public Economics, n°67, pp. 221-261.

ANNEXES

.Rt

Dickey-Fuller test for unit root Number of obs = 15

	---------- Interpolated Dickey-Fuller ---------		
Test Statistic	1% Critical Value	5% Critical Value	10% Critical Value
Z(t) -2.817	-3.750	-3.000	-2.630

MacKinnon approximate p-value for Z(t) = 0.0059

. Rpro

Dickey-Fuller test for unit root Number of obs = 14

	---------- Interpolated Dickey-Fuller ---------		
Test Statistic	1% Critical Value	5% Critical Value	10% Critical Value
Z(t) -4.315	-3.750	-3.000	-2.630

MacKinnon approximate p-value for Z(t) = 0.0004

. Rfisc

Dickey-Fuller test for unit root Number of obs = 15

---------- Interpolated Dickey-Fuller ---------

	Test Statistic	1% Critical Value	5% Critical Value	10% Critical Value
Z(t)	-4.497	-3.750	-3.000	-2.630

MacKinnon approximate p-value for Z(t) = 0.0002

. Rnfisc

Dickey-Fuller test for unit root Number of obs = 15

---------- Interpolated Dickey-Fuller ---------

	Test Statistic	1% Critical Value	5% Critical Value	10% Critical Value
Z(t)	-6.003	-3.750	-3.000	-2.630

MacKinnon approximate p-value for Z(t) = 0.0000

. Rinv

Dickey-Fuller test for unit root Number of obs = 15

---------- Interpolated Dickey-Fuller ---------

	Test Statistic	1% Critical Value	5% Critical Value	10% Critical Value
Z(t)	-1.770	-3.750	-3.000	-2.630

MacKinnon approximate p-value for Z(t) = 0.0357

Annexe : Résultat de l'estimation du MCO.

. regress Dt Pop Rfisc Rnfisc, robust

Linear regression Number of obs = 16

F(3, 12) = 26.95

Prob > F = 0.0000

R-squared = 0.7607

Root MSE = 1.3e+05

| Robust

Dt | Coef. Std. Err. t P>|t| [95% Conf. Interval]

Pop | .3038407 .0651089 4.67 0.001 .1619806 .4457009

Rfisc | 3.333654 1.332347 2.50 0.028 .4307183 6.236589

Rnfisc | .4781186 .0953152 5.02 0.000 .2704447 .6857926

_cons | 19664.78 51831.69 0.38 0.711 -93266.77 132596.3

. predict residu, resid

. sktest residu

Skewness/Kurtosis tests for Normality

------- joint ------

Variable | Obs Pr(Skewness) Pr(Kurtosis) adj chi2(2) Prob>chi2

residu | 16 0.3504 0.3199 2.12 0.4457

. ovtest

Ramsey RESET test using powers of the fitted values of Dt

Ho: model has no omitted variables

F(3, 9) = 4.20

Prob > F = 0.2408

. hettest

Breusch-Pagan / Cook-Weisberg test for heteroskedasticity

Ho: Constant variance

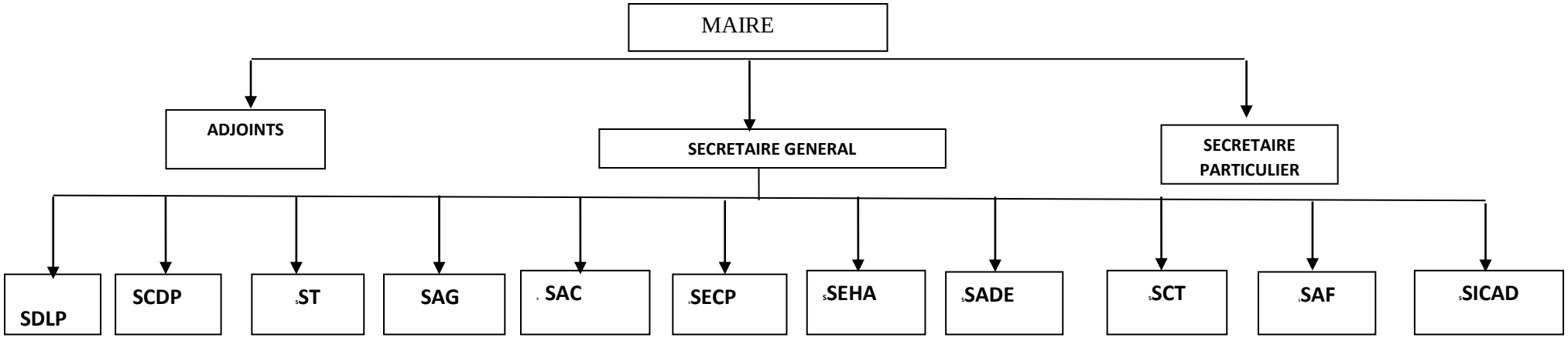
Variables: fitted values of Dt

chi2(1) = 0.15

Prob > chi2 = 0.6941

Années	Dt	Pop	Rfisc	Rnfisc
2003	36406	75101	4270,486	57637,73
2004	46853	77530	4377,865	60548,42
2005	58634	80099	30683,58	67359,65
2006	65876	82812	33825,07	70865,12
2007	78405	85599	39194,06	104143,2
2008	148343	88458	33691,01	133753,4
2009	204638	91396	33852,85	133895,7
2010	304653	94416	34862,41	134753,3
2011	386564	127460	35126,74	150564,3
2012	467596	172069	35137,89	177060,7
2013	493836	232293	38611,06	179809,5
2014	505721	313594	56237,03	170432,4
2015	536021	423351	23758,51	723760,6
2016	629153	571522	66426,98	455104,6
2017	611923	771554	88117,87	389044,4
2018	625540	1041596	34678,03	324923,2

ORGANIGRAMME DE LA MAIRIE DE ZE



SDLP : Service du Développement Local et de la Planification

SCDP : Service de la Coopération Décentralisée et du Partenariat

ST : Service Technique

SAG : Service des Affaires Générales

SAC : Secrétariat Administratif Central

SECP : Service de l'Etat Civil et de la Population

SEHA : Service Eau, Hygiène et Assainissement

SADE : Service des Affaires Domaniales et Environnementales

SCT : Service des Chiffres et Transmissions

SAF : Service des Affaires Financières

SICAD : Service de l'Information, de la Communication, des Archives et de la Documentation

TABLE DES MATIERES

AVERTISSEMENT i

DEDICACE 1 ii

DEDICACE 2 iii

REMERCIEMENTS iv

SIGLES ET ABREVIATIONS v

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES : vi

SOMMAIRE vii

RESUME viii

ABSTRACT viii

INTRODUCTION 1

CHAPITRE 1 : CADRE INSTITUTIONNEL DE L'ETUDE 3

SECTION 1 : PRESENTATION DE LA COMMUNE DE ZE 3

Paragraphe 1 : Généralité sur la commune de Zè 3

1 – 1 Situation géographique 3

1 - 2 Milieu physique 3

1-2-1 Relief, sols et végétation 3

1-2-2 Climat et hydrographie 4

1-2-3 Populations et démographie 5

1- 3 : Activités économiques, services sociocommunautaires et ressources de la commune 5

1 -3- 1 Les activités économiques 5

1.3.1.1 Agriculture et élevage 6

1.3.1.2 Pêche 6

1- 3.1.3 Commerce et Industrie 7

1-3.1.4 Transformation et artisanat 8

1-3.1.5 Tourisme et hôtellerie 9

1- 4 Les Services sociocommunautaires 9

1-4.1 Santé et protection sociale 9

1-4-2 Education et alphabétisation 10

1-4-3 Sécurité 11

1-4-4 Transport et communication 12

1-4-5 Culture, sport et loisir 12

1 – 5 Les ressources de la commune 13

1– 5 – 1 Ressources humaines 13

1 – 5 – 2 Les ressources financières 14

1– 5 -3 Les ressources matérielles 14

Paragraphe 2 : Organisation communale et administrative de la mairie de Zè 14

2-1 Organisation communale 14

SECTION 2 : RESTITUTION DES OBSERVATIONS DE STAGE ET DIFFICULTES 18

CHAPITRE 2 : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIE DE L'ETUDE 21

SECTION1 : PROBLEMATIQUE, OBJECTIFS ET HYPOTHESES 21

Paragraphe 1 : Problématique 21

Paragraphe 2 : Objectifs et Hypothèses 23

2.1 Objectifs 23

2.2 Hypothèses 23

SECTION 2 : REVUE DE DE LITTERATURE ET METHODOLOGIE DE RECHERCHE 24

Paragraphe1 : **Revue de littérature** 24

2.1.2 Revue théorique 25

Paragraphe 2 : Méthodologie de recherche 29

2.3 Techniques d'analyse des données 30

CHAPITRE 3 : PRESENTATION, ANALYSES DES RESULTATS ET SUGGESTIONS. 33

SECTION 1 : PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS. 33

Paragraphe 1 : Analyses des ressources de la mairie de Zè. 33

1 Evolution des ressources totales à Zè de 2003 à 2018. 33

3 Evolution des ressources fiscales à la mairie de Zè de 2003 à 2018. 34

4 Evolution des ressources non fiscales à la mairie de 2003 à 2018. 35

Paragraphe 2 : Résultat économétrique. 37

SECTION 2 : VERIFICATION DES HYPOTHESES ET SUGGESTIONS. 39

Paragraphe 2 : Suggestions. 40

2.1 A l'endroit des autorités communales 40

2.2 A l'endroit de l'Etat 41

CONCLUSION 42

Références bibliographies a

ANNEXES f